

RAPPORT ANNUEL

2015-2016

 Palais des congrès de **Montréal**



SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL RAPPORT ANNUEL 2015-2016

TABLE DES MATIÈRES

1	MISSION	48	LA REVUE DE L'ANNÉE
1	DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	49	SURVOL DE L'ANNÉE
2	FAITS SAILLANTS 2015-2016	50	PERFORMANCE GLOBALE
3	FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE	55	MARCHÉ DES CONGRÈS
5	LETTRES	59	MARCHÉ DES EXPOSITIONS
6	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	62	MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS
7	MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	64	LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
9	LA GOUVERNANCE	66	L'ENVIRONNEMENT
10	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	67	L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ
19	LA DIRECTION AU 31 MARS 2016	68	REDDITION DE COMPTES
21	LES RESSOURCES HUMAINES	77	AUTRES EXIGENCES LÉGALES
29	LE SUIVI DU <i>PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016</i>	85	LES ÉTATS FINANCIERS
30	ENJEU 1 : ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET LA PERFORMANCE COMMERCIALE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	86	RAPPORT DE LA DIRECTION
40	ENJEU 2 : AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'INNOVATION, LA CRÉATIVITÉ ET L'EXCELLENCE	87	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
45	ENJEU 3 : AMÉLIORER EN CONTINU LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ	108	ANNEXE 1 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
		115	ANNEXE 2 – CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS
		120	INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

MISSION

SOLLICITER ET ACCUEILLIR DES CONGRÈS, DES EXPOSITIONS, DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS.

Institution publique à vocation commerciale, la Société du Palais des congrès de Montréal génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier plan.

VISION

Le Palais des congrès de Montréal sera reconnu sur les marchés nationaux, américains et internationaux comme le meilleur centre de congrès en Amérique pour la qualité de son offre et son service à la clientèle. Résolument axé sur le dépassement des attentes de ses clients, le Palais offre une expérience empreinte d'innovation et de créativité, à l'image de Montréal. Organisation ouverte sur sa communauté, le Palais est l'un des principaux acteurs économiques et touristiques de la province et génère toujours plus de retombées pour le Québec.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les informations contenues dans le présent rapport annuel relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2015-2016 de la Société du Palais des congrès de Montréal présentent fidèlement :

- la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société ;
- les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

À Montréal, le 9 juin 2016



Raymond Larivée, MBA
Président-directeur général

FAITS SAILLANTS 2015-2016

ACTIVITÉS	2016	2015
Nombre d'événements	330	347
Ententes conclues	358	358
Participants et visiteurs	792 795	837 056
Nuitées	165 482	175 307
Retombées économiques *	230 880 894 \$	241 893 516 \$

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	26 683 003 \$	23 848 631 \$
Frais d'exploitation	25 451 333 \$	24 170 903 \$
Taxes municipales et scolaires	10 948 212 \$	10 873 424 \$
Frais financiers	8 801 814 \$	9 492 597 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	4 346 496 \$	2 471 210 \$

SITUATION FINANCIÈRE

Actifs financiers	20 878 655 \$	20 825 098 \$
Actifs non financiers	3 517 285 \$	3 256 849 \$
Immobilisations corporelles	219 576 725 \$	227 006 386 \$
Dette à long terme	220 701 015 \$	233 645 996 \$
Remboursement de la dette à long terme	13 141 036 \$	10 799 861 \$
Excédent cumulé	9 380 015 \$	5 033 519 \$

SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

Dépenses nettes d'exploitation	- \$	- \$
Taxes municipales et scolaires	11 068 000 \$	11 341 000 \$
Service de la dette	22 000 000 \$	22 000 000 \$
Maintien des actifs	382 300 \$	36 500 \$
Subvention totale	33 450 300 \$	33 377 500 \$

REVENUS AUTONOMES PAR CATÉGORIE

Congrès	10 546 831 \$	8 568 602 \$
Conférences, réunions et galas	4 532 614 \$	4 300 575 \$
Expositions	8 502 287 \$	8 120 363 \$
Stationnement	1 420 195 \$	1 305 336 \$
Autres	1 419 775 \$	1 262 819 \$
Intérêts	262 301 \$	290 936 \$
Revenus autonomes totaux	26 684 003 \$	23 848 631 \$

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

FAITS SAILLANTS PAR TRIMESTRE

OCCUPATION DE LA SUPERFICIE

1^{ER} TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

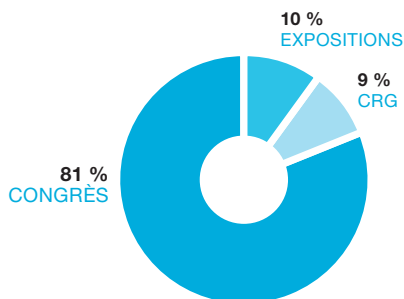
Cisco Partner Summit 2015
Cisco Systems (congrès américain)

2015 Annual Aesthetic Meeting
American Society for Aesthetic Plastic Surgery
(congrès américain)

Congrès et salon commercial de l'ICM 2015
Institut canadien des mines, de la métallurgie
et du pétrole (ICM) (congrès canadien)

ASME Turbo Expo 2015
ASME – International Gas Turbine Institute (IGTI)
(congrès international)

45^{es} Journées dentaires internationales du Québec
Ordre des dentistes du Québec (congrès québécois)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

2^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

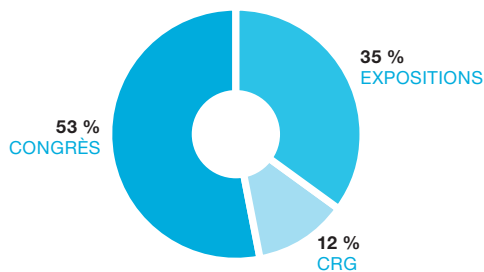
Epicure Conference 2015
Mary Kay Cosmetics Ltd. (congrès canadien)

AAJ's 2015 Annual Convention
American Association for Justice (AAJ) (congrès américain)

2015 BIO World Congress on Industrial Biotechnology
Biotechnology Innovation Organization (congrès américain)

Salon du printemps 2016
RONA inc. (exposition commerciale)

Festival d'anime – Otakuthon 2015
Société Culturelle Otakuthon (congrès québécois)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

3^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

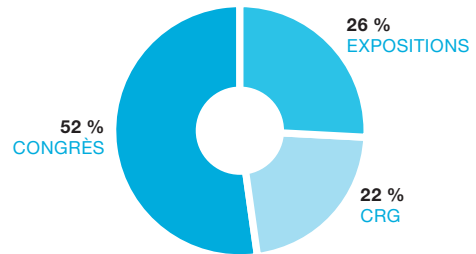
CHEST Annual Meeting 2015
American College of Chest Physicians (ACCP)
(congrès américain)

Société internationale de continence
International Continence Society – ICS
(congrès international)

NIPS 2015
Neural Information Processing Systems (NIPS)
Foundation (congrès américain)

ASTC 2015 Annual Conference
Association of Sciences – Technology Centers
(ASTC) (congrès américain)

25th World Congress
International Society for Ultrasound in Obstetrics
and Gynecology (ISUOG) (congrès international)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

4^E TRIMESTRE PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

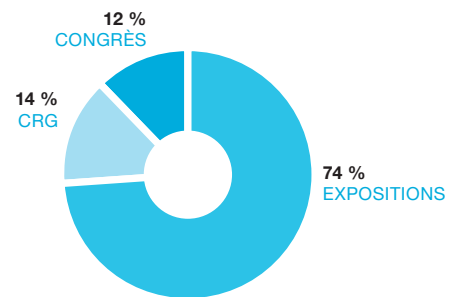
Salon International de l'Auto de Montréal 2016
(exposition publique)

Salon du véhicule récréatif de Montréal
(exposition publique)

Salon Moto de Montréal 2016
(exposition publique)

ACA & CCPA 2016 Conference & Expo
American Counseling Association (ACA)
(congrès américain)

ACPA 2016 Annual Convention
College Student Educators International (ACPA)
(congrès américain)



RÉPARTITION DES
ESPACES OCCUPÉS

LETTRES

LETTRÉ AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société du Palais des congrès de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Julie Boulet
Ministre du Tourisme

LETTRÉ À LA MINISTRE

Madame Julie Boulet
Ministre du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'année financière du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

Vous y trouverez les activités et les réalisations de la Société au cours de cette période, de même que les états financiers dûment audités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Claude Liboiron
Président du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

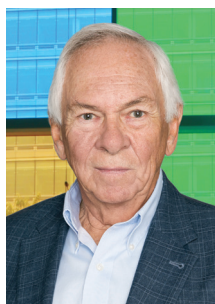
Depuis plusieurs années, la Société du Palais des congrès de Montréal a dans sa mire l'équilibre budgétaire de ses opérations. Aujourd'hui, c'est chose faite. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, je salue la détermination de la direction qui a tout mis en œuvre pour atteindre cet objectif ainsi que l'engagement des employés à travailler de façon efficace sans faire de compromis sur la qualité des services offerts à nos clients.

La hausse des revenus autonomes, combinée à l'amélioration de la productivité et au contrôle rigoureux des dépenses ont été essentiels à l'atteinte de l'équilibre financier opérationnel. Le défi à l'avenir sera de poursuivre sur cette voie. Le conseil d'administration de la Société sera là pour soutenir la direction en approuvant ses principales orientations et politiques ainsi que ses budgets, dans le respect de la volonté gouvernementale.

En 2015-2016, le conseil a accueilli trois nouveaux membres. Je souhaite la bienvenue à Benoit Deshaies, directeur de la Division tourisme d'Investissement Québec, Céline Gamache, directrice des services de consultation chez Prud'homme Groupe-conseil et Annie Tremblay, présidente de la firme ESSENCE conseil stratégique. Je leur fais confiance pour partager leurs expertises respectives. J'aimerais souligner la récente création d'un comité spécial de la Société sur le projet d'agrandissement du Palais.

Je voudrais également remercier Donat Taddeo pour son dévouement pendant 12 ans à titre de membre du conseil d'administration. Sa contribution au développement de la Société aura été exemplaire.

Cette année représentait la dernière année du plan stratégique 2013-2016. Nous entamons une nouvelle étape dans la vie de la Société, pendant laquelle la direction de la Société pourra compter sur les membres du conseil d'administration pour continuer à l'épauler sur le chemin de la croissance.



A stylized, handwritten signature in black ink, reading "Claude Liboiron".

Claude Liboiron
Président du conseil
d'administration
Société du Palais des
congrès de Montréal

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2015-2016, la Société du Palais des congrès de Montréal a démontré une fois de plus par des résultats concrets pourquoi elle est considérée comme l'un des principaux moteurs du développement économique et intellectuel de Montréal et du Québec.

Nous présentons ici un bilan des plus positifs pour l'année qui vient de s'achever, que ce soit sur le plan des revenus ou de la rentabilité opérationnelle. Pour la première fois de son histoire, la Société a atteint l'équilibre budgétaire. Ce résultat, issu d'un objectif qui était dans les plans depuis 2013-2014, est le fruit d'une combinaison de différentes initiatives, dont une fine analyse des coûts. Cette révision a amené la Société à se réinventer en mettant en œuvre des processus plus efficaces qui ont permis un rendement global plus élevé et une productivité accrue.

L'année 2015-2016 aura été placée sous le signe du changement. L'excellent travail de la direction et l'engagement des employés auront permis de réviser et d'améliorer nos façons de faire. Grâce à ces efforts, nous avons non seulement surpassé nos objectifs, nous les avons aussi atteints plus tôt que prévu.

TOUJOURS SUR LA VOIE DE LA CROISSANCE

Au chapitre des événements tenus, nous avons connu une excellente année qui s'inscrit dans la poursuite de la croissance que nous cherchions à atteindre depuis quelques années. Au cours de 2015-2016, le Palais a accueilli 330 événements, dont un total de 40 congrès. Grâce à eux, près de 800 000 personnes ont franchi les portes du Palais et plus de 165 000 nuitées ont été confirmées dans les hôtels de la métropole. Ces événements ont permis de générer des retombées de plus de 230 millions de dollars pour Montréal en plus d'être de formidables vecteurs économiques.

Les événements accueillis ont permis d'augmenter nos revenus de 11,9 % par rapport aux résultats de l'an dernier, atteignant ainsi le niveau record de 26,7 millions de dollars en 2015-2016.

Autre bonne nouvelle: le taux d'occupation a atteint un sommet inégalé depuis l'agrandissement du Palais en 2002. Nous pouvons être d'autant plus fiers de ce résultat qu'il dépasse la moyenne de nos concurrents.

Depuis son ouverture, le Palais s'était toujours fixé comme objectif d'être le chef de file canadien en matière de congrès internationaux. Aujourd'hui, la majeure partie des congrès internationaux qui se tiennent dans les principales grandes villes du pays ont lieu à Montréal. L'Union Internationale des Associations confirmait également que la métropole québécoise accueillait le plus d'événements internationaux dans les Amériques, et ce, pour une quatrième année consécutive. À titre de principal hôte des congrès d'envergure, ce classement vient confirmer notre grande expertise dans le domaine des congrès, une expertise soutenue par la qualité du travail des équipes du développement des affaires et des alliances stratégiques, de la recherche commerciale et du marketing qui œuvrent en très étroite collaboration.

Les expositions tenues ont également contribué à l'excellent résultat en matière de superficie occupée. Le travail de ciblage très pointu que nous avons effectué a permis de confirmer de nouvelles expositions d'envergure durant la basse saison du marché des congrès.

En ce qui a trait à nos perspectives d'avenir, elles sont excellentes. Notre carnet de commandes est bien rempli. En 12 mois, ce sont 43 congrès, dont 16 congrès internationaux et 9 congrès américains, qui ont été confirmés. Un excellent résultat qui se place au 2^e rang des meilleures performances du Palais depuis son ouverture. Fait notable: les retombées économiques associées aux confirmations de congrès et d'expositions commerciales sont estimées à 308,5 millions de dollars.

Parmi ces congrès confirmés, on compte des événements de très grande envergure, dont la venue, en 2021, des 15 000 délégués du Congrès international

des Clubs des Lions et, en 2019, des 6 500 délégués du congrès de la Fédération internationale des Associations d'apiculteurs – Apimondia 2019.

UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE DES OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Ces victoires pour Montréal sont le fruit du travail d'équipe de l'ensemble d'une communauté où la ville, les universités, le milieu des affaires et l'industrie touristique travaillent de concert pour l'atteinte d'un objectif commun. Je ne peux passer sous silence l'importance vitale des Ambassadeurs du Palais, sous la présidence du Dr Pavel Hamet et la vice-présidence du P^r Hany Moustapha, qui constituent notre porte d'entrée à des réseaux privilégiés.

Le développement d'alliances stratégiques dans les secteurs économiques prioritaires du Québec s'avère tout aussi important. Je salue notamment la signature de partenariats avec Montréal InVivo, dans le but d'intensifier les actions visant à stimuler la venue de nouveaux événements d'envergure en sciences de la vie dans la métropole, et avec les Fonds de recherche du Québec qui travaillent avec détermination afin que Montréal et le Québec demeurent une destination de choix pour les congrès scientifiques d'envergure. J'aimerais également remercier les Ambassadeurs et les partenaires qui se dévouent au sein de nos comités Aérospatiale et Sciences de la vie en apportant une expertise essentielle qui nous aide à façonner notre avenir.

Bien qu'elles soient déjà exemplaires, ces collaborations doivent continuer de s'intensifier si nous voulons générer toujours plus de retombées intellectuelles pour Montréal et la province. L'industrie des congrès est de plus en plus compétitive et certaines destinations disposent d'incitatifs financiers attrayants et n'hésitent pas à les brandir pour gagner une plus grande part de marché. Il est donc primordial qu'à court terme, les partenaires touristiques définissent ensemble un nouveau modèle commun de financement pour la confirmation de congrès d'envergure à Montréal.

UN PALAIS À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le monde s'intéresse à Montréal et au Palais, cela est clair. Pour continuer d'attirer toujours plus de congressistes et nous démarquer, nous devons proposer des

espaces exceptionnels en nombre suffisant. Force est de constater que la demande est en croissance constante et qu'il nous arrive de plus en plus souvent de refuser des groupes dans les périodes convoitées par l'industrie des congrès.

Conscient de l'importance des retombées et des recettes touristiques générées pour Montréal et le Québec, le gouvernement a récemment réservé un budget de près de six millions de dollars pour la réalisation d'études de faisabilité relatives à un agrandissement du Palais. Une première étape a démarré en 2015-2016 avec pour objectif l'élaboration d'un dossier d'opportunité qui sera soumis à l'approbation du gouvernement à l'automne 2016.

En attendant, nous avons entamé notre réflexion sur le prochain plan stratégique de la Société. Comme nous avons atteint l'équilibre financier opérationnel cette année, notre défi est de poursuivre sur cette voie pour les années futures. Nous devons continuer de consolider nos processus d'affaires tout en gardant le contrôle sur nos dépenses.

Avec un taux de satisfaction qui atteint 93 % pour la qualité de nos services de proximité, nous pouvons affirmer que notre clientèle profite d'un service accompagnement apprécié. L'équipe de la production, avec la collaboration des professionnels des technologies de l'information et de l'immeuble, poursuit son bon travail afin que nos clients puissent continuer d'atteindre leurs objectifs. C'est cette satisfaction de la clientèle qui doit sans cesse nous motiver à faire toujours mieux.



Raymond Larivée, MBA
Président-directeur général



LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LA DIRECTION AU 31 MARS 2016

LA GOUVERNANCE

L'ANNÉE 2015-2016 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA NOMINATION DE TROIS NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL PAR LE GOUVERNEMENT, SOIT CÉLINE GAMACHE, ANNIE TREMBLAY ET BENOIT DESHAIES.

PAR AILLEURS, LE MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS A ÉTÉ RENOUVELÉ POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS, SOIT CELUI DE CAROL A. FITZWILLIAM, SUZANNE LANDRY ET CLAUDE GUAY.

FINALEMENT, BENOIT DESHAIES A ÉTÉ NOMMÉ PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET MEMBRE DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, CÉLINE GAMACHE, MEMBRE DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES ET DU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, ANNIE TREMBLAY, MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT, ET CLAUDE LIBOIRON, MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 11 membres, le conseil d'administration s'assure de la conformité de la gestion de la Société aux dispositions de sa loi constitutive et de ses règlements.

Ainsi, le conseil édicte les règlements et approuve les principales orientations et politiques de la Société liées à ses activités. En outre, le conseil approuve les normes et barèmes de rémunération et les autres conditions d'emploi du personnel-cadre et non syndiqué, selon les paramètres déterminés par le gouvernement.

Le conseil approuve le plan stratégique de la Société, les budgets de même que les états financiers annuels.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année financière 2015-2016, le conseil d'administration a tenu cinq (5) réunions ordinaires et quatre (4) réunions extraordinaires.

Au cours des réunions ordinaires du conseil, les membres ont entériné, sur la recommandation du comité d'audit, l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres.

De plus, le conseil d'administration a adopté diverses résolutions d'ordre administratif, notamment la révision de la politique concernant les espaces sans fumée (tabac et vapotage) et la modification du code d'éthique et de déontologie du personnel de la Société.

En ce qui a trait aux pratiques de gouvernance, le conseil d'administration, sur les recommandations du comité de gouvernance et d'éthique, a procédé à la révision de la composition des comités du conseil

d'administration, à la création d'un comité spécial du conseil lié aux études en cours sur le projet d'agrandissement du Palais des congrès, à la révision du questionnaire d'évaluation des membres du conseil et de ses comités et à l'exercice annuel d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil et de ses comités.

Il a également recommandé la candidature de cinq (5) nouveaux administrateurs au gouvernement afin de combler trois (3) des postes vacants au conseil d'administration de la Société. Il a de plus approuvé les états financiers 2014-2015, les budgets d'opération, d'immobilisations et d'amortissements et la programmation annuelle des projets de même que le budget en ressources informationnelles pour 2016-2017.

Finalement, le conseil d'administration a procédé aux suivis trimestriels du *Plan stratégique 2013-2016*, des affaires courantes, des négociations des conventions collectives, des activités de vente, de la performance commerciale et des résultats financiers et opérationnels, dont les résultats des sondages de la satisfaction de la clientèle.

Des réunions extraordinaires ont été consacrées à l'approbation d'un nouveau régime d'emprunts à court ou à long terme pour le financement de la Société et à l'octroi de divers contrats après avoir examiné les résultats des appels d'offres à cet effet.

Aucune déclaration relative à des situations susceptibles de placer un administrateur en situation de conflit d'intérêts n'a été soumise au président du conseil au cours de l'année. Par ailleurs, aucun manquement au code d'éthique n'a été constaté au cours de la même période.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Liboiron¹

Président du conseil

Date de nomination : juin 2004

Fin de mandat : avril 2014

Membre indépendant du conseil d'administration

Claude Liboiron est ingénieur diplômé de Polytechnique Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a dirigé sa propre entreprise pendant plus de 23 ans. Il a occupé le poste de vice-président, Développement des affaires pour le Groupe HBA experts-conseils, maintenant Les Services EXP inc., où il continue d'agir à titre d'ingénieur au développement des affaires.

Carol A. Fitzwilliam²

Date de nomination : novembre 2006

Fin de mandat : avril 2018

Membre indépendant du conseil d'administration

Membre du Barreau du Québec, **Carol A. Fitzwilliam** est avocate et présidente de Fitzwilliam recrutement juridique inc. Diplômée de l'Université de Montréal et de Sir George Williams University, elle a pratiqué le droit de 1978 jusqu'à la création de son entreprise en 1998. Diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS.A) depuis 2005, elle préside le conseil d'administration de Maîtres Nageurs Canada.

Claude Guay³

Date de nomination : juin 2010

Fin de mandat : avril 2018

Membre indépendant du conseil d'administration

Claude Guay est ingénieur diplômé de Polytechnique Montréal et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il est associé en chef des Services d'affaires mondiaux IBM au Québec et président du groupe-conseil LGS. Il a entre autres travaillé pour l'entreprise PhoCusWright où il menait des projets de recherche et développait des stratégies et solutions de commercialisation et de marketing pour des sociétés œuvrant dans l'industrie du tourisme et du voyage. Avec plus de 29 années d'expérience acquise auprès d'IBM, Accovia, Gildan, iPerceptions et MTI Services, il possède un important bagage en stratégies de croissance, en développement rapide de marché et en application de technologies émergentes.

Suzanne Landry⁴

Date de nomination : décembre 2006

Fin de mandat : avril 2018

Membre indépendant du conseil d'administration

Détentrice d'un doctorat de l'University of Florida (Gainesville, FL) en comptabilité et fiscalité, d'une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke et d'un baccalauréat en comptabilité de l'ESG-UQAM, **Suzanne Landry** est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et du Collège des administrateurs de sociétés (ASC). Elle détient les désignations honorifiques de FCPA, FCA et FCMA. Elle est actuellement professeure titulaire de comptabilité et fiscalité Roland-Chagnon et directrice du Département de sciences comptables à HEC Montréal. Avant de se joindre à HEC Montréal, elle a été professeure à l'ESG-UQAM et à l'Université Laval. Elle a œuvré pour une PME familiale à titre de contrôleur. Elle a également travaillé en certification et en fiscalité au sein de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) où elle a été associée universitaire durant huit ans. Elle siège au conseil d'administration et préside le comité d'audit de l'Association de planification fiscale et successorale.

Yves Lalumière⁵

Date de nomination : décembre 2013

Fin de mandat : décembre 2016

Yves Lalumière est président-directeur général de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal depuis 2013. Œuvrant au sein de l'industrie touristique depuis 1986, il est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires, concentration tourisme, de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il a occupé des fonctions de direction chez American Express pendant près de 20 ans, dans les domaines du voyage d'affaires, de la négociation d'ententes aériennes et du compte du gouvernement du Canada. En 2006, il s'est joint à Transat Distribution Canada comme vice-président, exploitation et développement des affaires, pour agir ensuite à titre de vice-président, réseau de distribution en 2008. En novembre 2009, il accède au poste de vice-président et directeur général de Transat Distribution Canada et, en 2011, il est nommé à la présidence de ce groupe, considéré comme le chef de file au Canada de la distribution au détail dans le domaine des voyages. Il siège au conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal.

Benoit Deshaies⁶

Date de nomination : avril 2015

Fin de mandat : avril 2018

Gestionnaire chevronné de l'industrie du tourisme, **Benoit Deshaies** est détenteur d'un MBA de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Son parcours professionnel l'a amené à occuper diverses fonctions au sein de la direction de grandes entreprises actives dans le secteur du voyage. Vice-président et directeur général de Vacances Air Transat durant sept ans, il a ensuite agi à titre de président-directeur général pour Transat-Americanada, un voyageur à la carte. En 2003, il a joint les rangs de la Station Mont-Tremblant, puis de Vacances Tours Mont-Royal comme vice-président ventes et marketing de ces grandes entreprises de l'industrie touristique. En 2013, il a pris les rênes de la division Tourisme de la société d'État Investissement Québec et veille à administrer le *Programme d'aide au développement des attraits touristiques* associé aux différentes régions du Québec.

Céline Gamache⁷

Date de nomination : novembre 2015

Fin de mandat : novembre 2019

Membre indépendant du conseil d'administration

Céline Gamache est directrice des services de consultation chez Prud'homme Groupe-conseil. Elle est notamment responsable de la recherche de talents, particulièrement pour les postes de direction et de supervision, dans les domaines de la gestion, de la production, de l'ingénierie et des TI. Elle est aussi active dans l'accompagnement de gestionnaires, dont lors de transitions de carrière, et ce, après avoir œuvré en ressources humaines et en marketing pour des sociétés telles que la Cie Matériaux de construction BP Canada et Sodisco-Howden. Elle détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal et un MBA de HEC Montréal.

Annie Tremblay⁸

Date de nomination : novembre 2015

Fin de mandat : novembre 2019

Membre indépendant du conseil d'administration

Annie Tremblay est présidente de la firme ESSENCE conseil stratégique. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec,

diplômée de HEC Montréal et du Collège des administrateurs de sociétés (ASC). Elle se spécialise en gestion de la performance stratégique. Depuis 2010, elle anime le séminaire *Le tableau de bord de gestion : vers la gestion de la performance*, offert à l'École des dirigeants de HEC Montréal. Son expérience au sein de EY, ses mandats en consultation et en tant que membre de la direction en gestion financière et de la performance à la Financière Banque Nationale et Téléglobe Canada lui permettent de bien comprendre la dynamique opérationnelle des sociétés, la gouvernance ainsi que les enjeux associés à la gestion de la performance stratégique. Elle siège à l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec depuis 2015.

Raymond Larivée⁹

Date de nomination : février 2014

Fin de mandat : février 2018

Président-directeur général du Palais des congrès, **Raymond Larivée** est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, d'un diplôme de 2^e cycle en sciences administratives de HEC Montréal et d'un diplôme en administration hôtelière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Il a occupé, depuis 1999, le poste de vice-président régional de l'exploitation pour les régions d'Ottawa, du Québec et des Prairies pour la chaîne Delta Hotels & Resorts, où il a également assumé les fonctions de directeur régional de 1995 à 1997. Il a aussi été directeur général du Delta Montréal de 2011 à 2014, fonction qu'il a également occupée de 1995 à 1997. De plus, il a été successivement directeur général du Delta Centre-ville Montréal, du Delta Ottawa, de l'Hôtel Vogue Montréal et du Sheraton et Centre de congrès de Laval. Raymond Larivée est membre du conseil d'administration de Tourisme Montréal, du comité consultatif d'Aéroports de Montréal et du bureau des gouverneurs de la Chaire de tourisme Transat de l'UQAM. En plus d'avoir présidé le conseil d'administration de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec de 2002 à 2006, M. Larivée a cumulé deux mandats à la tête du conseil d'administration de l'Association des hôtels du grand Montréal de 1994 à 1996 et de 2000 à 2002.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, les membres du conseil ont également siégé au sein de trois (3) comités : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité des ressources humaines et le comité d'audit. De plus, le comité des technologies de l'information a poursuivi ses activités.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition : Carol A. Fitzwilliam, présidente, et Claude Liboiron

Mandat : Selon la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique qui s'appliquent aux membres du conseil d'administration, aux dirigeants et aux employés pour la conduite des affaires de la Société. Il élabore les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration ainsi que les critères d'évaluation des membres et du fonctionnement du conseil.

Activités : le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2015-2016. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'approuver le processus d'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour l'exercice en cours sans modifier l'outil d'évaluation ;
- d'approuver la création d'un comité spécial du conseil lié aux études en cours sur le projet d'agrandissement du Palais des congrès ;
- d'approuver les modifications proposées au code d'éthique et de déontologie du personnel de la Société.

Également, le comité a assuré le suivi du processus de nomination de nouveaux administrateurs, du processus de déclaration annuelle d'intérêts des membres du conseil d'administration, de la procédure de plainte liée à l'éthique, de la mise à jour du manuel de l'administrateur, des activités de formation en gouvernance offertes par les institutions d'enseignement et du processus pour l'élaboration du *Plan stratégique 2016-2019*. Par ailleurs, le comité a révisé le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et celui du personnel de la Société et analysé les résultats de l'évaluation des membres, du conseil et de ses comités pour 2015 et en a présenté les résultats au conseil d'administration.

Finalement, le comité a préparé le bilan de ses activités réalisées en 2014-2015 et a organisé l'évaluation des membres du conseil d'administration.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Composition : Benoît Deshaies, président, Céline Gamache et Yves Lalumière

Mandat : La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* confère au comité des ressources humaines comme principales responsabilités de s'assurer de la mise en place des politiques concernant les ressources humaines, d'élaborer et de proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et de contribuer à la sélection des dirigeants.

Activités : le comité des ressources humaines s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'exercice 2015-2016. Il a notamment recommandé au conseil d'administration d'approuver :

- l'application des progressions dans les échelles salariales du personnel-cadre de la Société pour l'exercice 2015-2016 ;
- le budget des effectifs de la Société pour l'exercice 2016-2017 et la masse salariale correspondante ;
- le versement d'un montant forfaitaire de rémunération additionnelle destiné au personnel-cadre et au personnel non syndiqué de la Société ainsi que la majoration des échelles salariales s'appliquant à ces employés au 1^{er} avril 2016.

Également, le comité a examiné et approuvé :

- le bilan de l'exercice d'évaluation de rendement du personnel-cadre pour l'exercice 2014-2015 ;
- le bilan des activités de la Société en gestion des ressources humaines pour 2014-2015 ;
- les principaux indicateurs concernant la gestion des ressources humaines pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016.

Finalement, le comité a assuré le suivi du programme d'amélioration en continu et de l'état d'avancement des négociations des conventions collectives de travail et révisé les principaux éléments des deux (2) ententes de principe approuvées par les employés en janvier 2016. Il a également préparé le bilan de ses activités pour 2014-2015.

COMITÉ D'AUDIT

Composition : Suzanne Landry, présidente, Annie Tremblay et Claude Liboiron

Mandat : En vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité d'audit a pour principales fonctions de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces. Il doit de plus s'assurer de la mise en œuvre d'un processus de gestion des risques, réviser toute activité portée à son attention qui est susceptible de nuire à la bonne situation financière de la Société, examiner les états financiers avec le vérificateur général et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Activités : le comité d'audit s'est réuni à dix (10) reprises au cours de l'exercice 2015-2016. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers au 31 mars 2015 ;
- l'octroi et la modification de divers contrats après avoir examiné et approuvé les résultats des appels d'offres à cet effet :

- installation et configuration d'un logiciel d'entretien préventif ;
- modernisation de la salle des serveurs informatiques ;
- achat de dessus de tables de conférence ;
- travaux de réfection de la façade Rogers & King ;
- travaux de remplacement des verres de la verrière Viger ;
- services professionnels en ingénierie pour la restauration d'escaliers mécaniques ;
- services professionnels en architecture pour des services d'inspection, de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux de restauration des façades de l'édifice Tramways et de l'ancienne Caserne 20 ;
- services professionnels pour l'inspection des autres façades du Palais des congrès ;
- travaux de fourniture et d'installation de socles et de bossoirs sur les toitures ;
- achat et installation d'équipement de relève pour la salle des serveurs ;
- travaux d'installation de services techniques dans la cuisine du niveau 7 ;
- fourniture de produits chimiques et de service de conditionnement de l'eau des systèmes de refroidissement et de chauffage ;
- services professionnels pour le développement d'un rapport automatisé de suivi des occasions d'affaires ;
- services d'aménagement et de manutention liés aux activités du Palais des congrès ;

- l'approbation d'un nouveau régime d'emprunts à court ou à long terme pour le financement de la Société;
- l'approbation d'un nouveau rapport sur les résultats financiers destiné au conseil d'administration;
- l'approbation de deux (2) nouvelles propositions sur les niveaux d'investissements en occasions d'affaires potentielles sur le marché des congrès;
- l'approbation du projet de mise à jour et d'optimisation du progiciel d'exploitation de la Société;
- l'approbation des budgets d'opération, d'immobilisations et d'amortissements pour 2016-2017.

Également, le comité a assuré le suivi :

- du programme sur la gestion des risques;
- des engagements financiers de la Société;
- des contrats de 25 000 \$ et plus pour l'exercice en cours;
- du rapport trimestriel des incidents informatiques;
- de l'application des recommandations des auditeurs internes et de l'avancement des mandats en cours et en préparation;
- de l'avancement des travaux et du financement du programme de projets de la Société concernant les technologies de l'information et l'immobilier.

Finalement, le comité a examiné et approuvé :

- les résultats financiers trimestriels et les indicateurs de performance de la Société;
- le type de mandats et les projets d'audit interne pour 2015-2016.

Par ailleurs, le comité a rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec dans le cadre de la présentation des résultats de la vérification des états financiers au 31 mars 2015 et du plan d'audit des états financiers au 31 mars 2016. Il a également reçu le certificat de conformité trimestriel de la direction et la déclaration de la vérification trimestrielle des remises gouvernementales, révisé les couvertures

d'assurance de la Société, procédé à l'approbation des allocations de dépenses du président du conseil et du président-directeur général et préparé le bilan de ses activités.

COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Composition : Claude Guay, président,
Céline Gamache et Benoit Deshaies

Mandat : Le conseil d'administration confère au comité des technologies de l'information (TI) comme principales responsabilités d'assurer le suivi de la gestion et de l'évolution des technologies de l'information au sein de l'organisation et de conseiller la direction dans ce domaine complexe et en constante évolution.

Activités : le comité des technologies de l'information s'est réuni à deux (2) reprises au cours de l'exercice 2015-2016. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation du projet de mise à jour et d'optimisation du progiciel d'exploitation de la Société;
- l'approbation de la programmation annuelle des projets et le budget en ressources informationnelles pour 2016-2017.

Également, le comité a assuré le suivi :

- du sommaire des coûts liés aux projets pour l'exercice en cours;
- des statistiques d'utilisation du site Web de la Société;
- du rapport trimestriel sur les incidents informatiques.

Finalement, le comité a examiné le bilan de ses activités pour 2014-2015 et les résultats du sondage en ligne sur l'appréciation des visiteurs du site Web de la Société. Il a également analysé le budget de fonctionnement de la direction TI et la liste des projets de maintien et de développement des technologies de l'information pour 2016-2017.

LA PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Il y a eu, au cours de l'année financière 2015-2016, cinq (5) assemblées ordinaires ainsi que quatre (4) réunions extraordinaires. Le taux de présence des membres du conseil d'administration aux réunions ordinaires a été de 95 %.

RÉUNION						
	Conseil d'administration		Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines	Comité d'audit	Comité des technologies de l'information
Nom	Réunions ordinaires (5)	Réunions extraordinaires (4)	2 réunions	3 réunions	10 réunions	2 réunions
Claude Liboiron président du CA	5	4	1*	—	10	—
Raymond Larivée président-directeur général	5	4	2*	3*	10*	2*
Benoît Deshaies	5	4	—	2/2	—	1/2
Carol A. Fitzwilliam	5	4	2	—	—	—
Céline Gamache	3/3	—	—	1/1	—	1/1
Claude Guay	5	2	—	2/2	—	2
Yves Lalumière	4	1	—	1	—	1/1
Suzanne Landry	4	4	—	—	10	—
Annie Tremblay	3/3	—	—	—	3/3	—

* M. Liboiron et M. Larivée ne sont pas membres de ces comités.

LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les membres du conseil, autres que le président-directeur général, n'ont reçu aucune rémunération pour les services qu'ils ont rendus à la Société dans le cadre de leur fonction d'administrateur.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société possède un code d'éthique et de déontologie que doivent respecter les membres de son conseil (voir en annexe). Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

HONORAIRES DE VÉRIFICATION

En qualité de société d'État, la Société n'a pas à payer d'honoraires pour la vérification effectuée par le Vérificateur général du Québec.

MESURES D'ÉTALONNAGE

Selon les exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, à laquelle la Société est assujettie, le rapport annuel d'activités doit faire état des résultats de l'application des mesures d'étalonnage adoptées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les résultats de l'application de ces mesures d'étalonnage, en fonction des résultats au 31 mars 2015 et en comparaison avec ceux obtenus auprès d'une vingtaine de centres de congrès au Canada, dont les principaux concurrents du Palais des congrès de Montréal.

RÉSULTATS DES MESURES D'ÉTALONNAGE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2015

Mesures d'étalonnage	Moyenne canadienne	Palais des congrès de Montréal	Rang	Ratio
Superficie locative (pi ²) *	158 733	330 940	4/18	2,08
Revenus bruts, événements (M\$) **	14,5	35,9	3/18	2,48
Excédent d'exploitation (M\$)	3,1	5,2	3/17	1,65
Revenus bruts, événements au pi ²	91,33 \$	108,37 \$	7/18	1,19
Revenus, location d'espaces au pi ²	19,99 \$	26,35 \$	4/17	1,32
Autres revenus au pi ²	71,90 \$	82,02 \$	7/17	1,14
Dépenses, ventes et marketing / revenus des événements	8,2 %	7,4 %	11/17	0,90
Nombre de congrès confirmés pour les 5 prochaines années	41	82	3/16	2,00
Moyenne des salaires et bénéfices versés	79 043 \$	82 932 \$	3/8	1,05

* Salles d'expositions, de réunions et de bals

** Aux fins de comparaison, les revenus de redevances de la Société ont été remplacés par le chiffre d'affaires correspondant de chaque fournisseur.

FAITS SAILLANTS

- La superficie locative du Palais des congrès est 2,08 fois supérieure à la moyenne canadienne.
- Les revenus bruts associés aux événements sont 2,48 fois supérieurs à la moyenne.
- L'excédent d'exploitation est 1,65 fois supérieur à la moyenne canadienne.
- Les revenus au pied carré sont de 14 % à 32 % plus élevés que la moyenne canadienne.
- Le pourcentage des dépenses de ventes et de marketing sur les revenus est de 10 % inférieur à la moyenne.
- Le nombre de congrès confirmés pour les cinq prochaines années est 2 fois supérieur à la moyenne.
- La moyenne des salaires et des bénéfices versés par le Palais des congrès est supérieure de 5 % à la moyenne canadienne des centres de congrès ayant un service traiteur en concession.

LA DIRECTION AU 31 MARS 2016



De gauche à droite : Isabelle Guindon, Chrystine Loriaux, Francis Lefebvre, Stéphane Alarie, Luc Charbonneau, Raymond Larivée, André Saucier, Élane Legault.

Raymond Larivée, MBA

Président-directeur général

André Saucier, CPA, CGA

Vice-président aux finances et à l'administration

Stéphane Alarie, ing.

Directeur de la gestion immobilière

Luc Charbonneau

Directeur du développement des affaires
et des alliances stratégiques

Isabelle Guindon, CRAH

Directrice des ressources humaines

Francis Lefebvre

Directeur des technologies de l'information

Élane Legault

Directrice de la production

Chrystine Loriaux, Fellow Adm. A.

Directrice du marketing et des communications

L'ÉQUIPE DE GESTION AU 31 MARS 2016

Jacques Allain

Chef de service,
Aménagement et manutention
Gestion de l'immeuble

M^e Sara Bergevin

Chef de service,
Ententes commerciales et conseils juridiques
Développement des affaires

Robert Charron

Chef de service,
Sécurité et services aux usagers
Gestion de l'immeuble

Raymond Guay

Chef de service,
Entretien spécialisé
Gestion de l'immeuble

Nicolas Joël

Directeur adjoint
Production

Renée Langlois

Chef de service,
Marché des conférences, réunions et galas
Développement des affaires

Robert Lessard, CRIA

Chef de service,
Relations de travail et gestion
de politiques et de programmes
Ressources humaines

Jocelyne Mondou

Chef de service,
Ressources financières
Finances et administration

Catherine Paul

Directrice adjointe
Développement des affaires

Francis Tanguay

Chef de service,
Services à la clientèle
Production

Lucie Vaillancourt, CPA, CA

Contrôleur
Finances et administration

LES CINQ PLUS HAUTS SALARIÉS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

Nom et fonction	Salaire
Raymond Larivée, président-directeur général	192 748 \$
André Saucier, vice-président aux finances et à l'administration	167 610 \$
Luc Charbonneau, directeur, développement des affaires et des alliances stratégiques	136 102 \$
Élaine Legault, directrice de la production	136 102 \$
Chrystine Loriaux, directrice du marketing et des communications	123 730 \$

BONIS

Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice
2015-2016.



Aurélia Colin, Jocelyne Perron et Raymond Larivée
lors du dépôt de la candidature de Montréal pour
Apimondia 2019

LES RESSOURCES HUMAINES

LES RESSOURCES HUMAINES

L'ANNÉE 2015-2016 A ÉTÉ TEINTÉE PAR LES NÉGOCIATIONS ENTOURANT LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES DES DEUX GROUPES DE TRAVAIL. MALGRÉ CE CONTEXTE, LA DIRECTION ET LES EMPLOYÉS ONT CLAIREMENT DÉMONTRÉ LEUR ENGAGEMENT À BIEN ACCOMPAGNER ET SERVIR LA CLIENTÈLE.

Soulignons que tout au long de l'année, les différentes équipes ont intégré des projets d'amélioration continue qui visaient à bonifier des processus en cours dans leurs directions respectives.

LA QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE AU CŒUR DES FORMATIONS

La qualité du service à la clientèle demeure un élément primordial de notre succès. Afin d'assurer un niveau de service uniforme, imprégné des valeurs de la Société, des employés de Capital Traiteur Montréal inc., fournisseur exclusif des services alimentaires offerts au Palais, ont participé aux formations *Culture du service d'accueil* et *Gestion des irritants et traitement des plaintes*. Rappelons qu'il s'agit de formations uniques développées spécifiquement pour répondre aux besoins de la Société en collaboration avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Des employés des fournisseurs officiels de la Société sont également conviés à suivre les mêmes formations que les employés du Palais en ce qui a trait aux plateformes élévatrices, au secourisme et aux mesures d'urgence.

Les autres formations qui ont été données en 2015-2016 incluent entre autres :

- une formation pour les employés de la Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques sur le nouveau logiciel de gestion de la relation avec la clientèle (CRM);
- une formation sur le processus de commande de services par l'intermédiaire du logiciel EBMS.

ÉVALUER LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Prévu tous les cinq ans, l'exercice de maintien de l'équité salariale a été réalisé en 2015-2016 pour les trois catégories d'employés de la Société. Bien que l'employeur puisse réaliser l'exercice seul, il a été décidé de faire l'évaluation conjointement avec les représentants syndicaux pour les postes syndiqués.

DEUX NOUVEAUX POSTES SUR LE TERRAIN

Un poste de chargé de gestion d'événement – expositions et un poste de chargé d'événement – conférences et réunions ont été créés en 2015-2016 pour mieux répondre aux besoins des clients sur ces marchés respectifs.

TOUJOURS AU PROGRAMME : LA RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

Chaque année, la Société rend hommage à ses employés comptant 5, 10, 15, 25 et même 30 ans de service continu au sein de son organisation. En 2015-2016, ce sont 26 employés qui ont été honorés.

ENTREtenir LA COMMUNICATION ENTRE LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

Au cours de l'année, le président-directeur général a convié les employés à des rencontres d'information pour partager avec eux des nouvelles concernant la performance du Palais. Par ailleurs, le dirigeant de la Société souligne les anniversaires des employés à l'occasion d'un déjeuner de groupe mensuel.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES

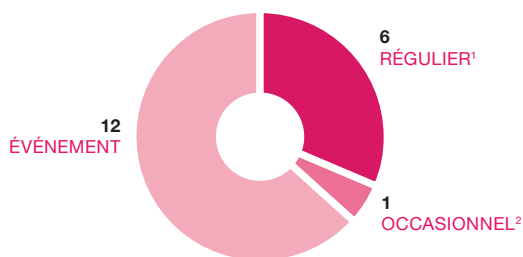
Au cours de l'année 2015-2016, les parties ont conclu des ententes de principe pour les deux conventions collectives. Bien qu'il y ait eu quatre journées de grève pendant les négociations, les employés ont fait preuve d'un grand professionnalisme.

ENCOURAGER UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF

En plus de la clinique de vaccination contre la grippe, du programme d'aide aux employés, des horaires variables et des offres de tarifs préférentiels dans un centre de conditionnement physique, offerts depuis de nombreuses années par la Société, des employés ont mis sur pied des cours de yoga ainsi que des séances d'activité physique s'adressant à leurs collègues sur l'heure du midi. Des locaux sont mis à leur disposition pour ces activités.

DONNÉES GLOBALES

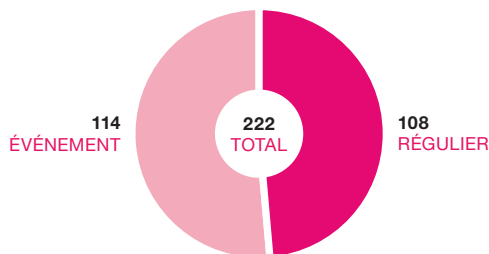
EMBAUCHE TOTALE
AU COURS DE LA PÉRIODE 2015-2016



¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

² Nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux dont le contrat est prolongé ou renouvelé à l'intérieur d'une même année.

NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS
EN POSTE AU 31 MARS 2016



MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2015-2016

Statut d'emploi	Embauche totale 2015-2016	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ³
Régulier	6	1	1	—	—	2	33,3 %
Occasionnel	1	1	—	—	—	1	100 %
Événement	12	2	1	1	1	5	41,7 %
Stagiaire	—	—	—	—	—	—	—

³ Calcul basé sur le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2015-2016 dans le statut d'emploi.

TAUX D'EMBAUCHE GLOBAL DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Taux d'embauche global des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

Année	Régulier	Occasionnel	Événement	Stagiaire
2013-2014	20,0 %	13,0 %	42,3 %	—
2014-2015	57,1 %	—	35,7 %	—
2015-2016	33,3 %	100 %	41,7 %	—

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER – RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupe cible	2016		2015		2014	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	31	14,0 %	39	17,1 %	27	11,8 %
Autochtones	1	0,5 %	1	0,4 %	—	—
Anglophones	3	1,4 %	1	0,4 %	1	0,4 %
Personnes handicapées	8	3,6 %	7	3,1 %	5	2,2 %

**TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'EFFECTIF RÉGULIER –
RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI À LA FIN MARS 2016**

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel à l'événement		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	Taux ⁴	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
Communautés culturelles	—	—	4	12,9	—	—	3	9,7	22	70,9	2	6,5	31	100
Autochtones	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100	—	—	1	100
Anglophones	—	—	1	33,3	—	—	—	—	2	66,7	—	—	3	100
Personnes handicapées	1	12,5	2	25,0	—	—	2	25,0	3	37,5	—	—	8	100

⁴ Taux = valeurs en pourcentage (%)

FEMMES
TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2015-2016 PAR STATUT D'EMPLOI

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel à l'événement	Personnel stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	6	1	12	—	19
Nombre de femmes embauchées	2	—	10	—	12
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2015-2016	33 %	—	83 %	—	63 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2016

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel à l'événement	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	23	34	20	21	114	10	222
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	11	19	17	17	70	1	135
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	48 %	56 %	85 %	81 %	61 %	10 %	61 %

MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)**

	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)	Automne 2013 (cohorte 2014)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	0	1	1

	2015-2016	2014-2015	2013-2014
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	1	0

AUTRES MESURES OU ACTIONS

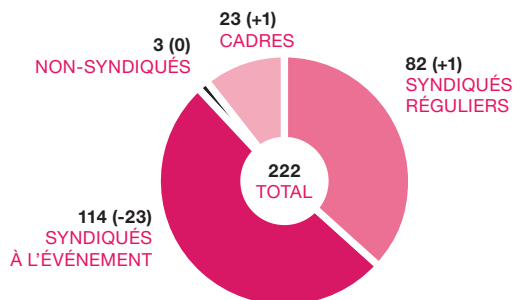
(par ex. : activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

S. O.

L'EFFECTIF

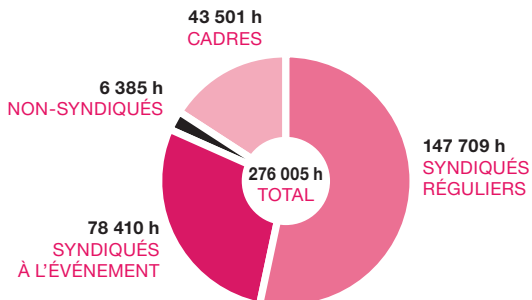
Le chiffre entre parenthèses représente l'écart par rapport à 2014-2015.

L'EFFECTIF EN POSTE¹
AU 31 MARS 2016



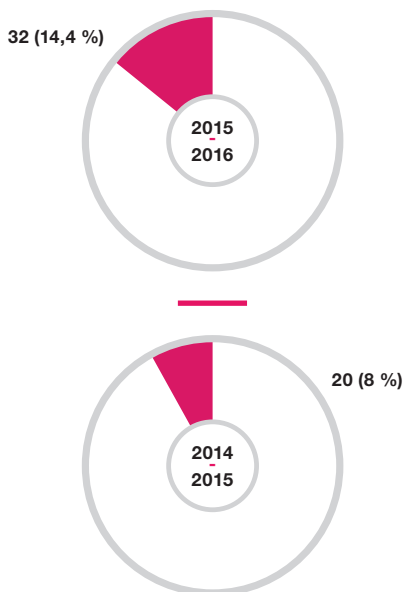
¹ Effectif en poste: le nombre de personnes en poste au 31 mars 2016 et non le nombre d'employés à temps complet (ETC) autorisé.

L'EFFECTIF UTILISÉ²
AU 31 MARS 2016

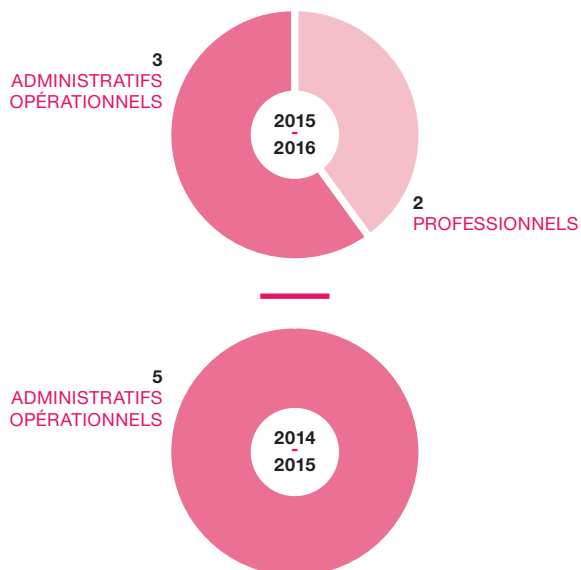


² Effectif utilisé: les données représentent les heures travaillées et payées entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 (cumulatif), mais n'incluent pas les primes et les heures supplémentaires.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
(TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

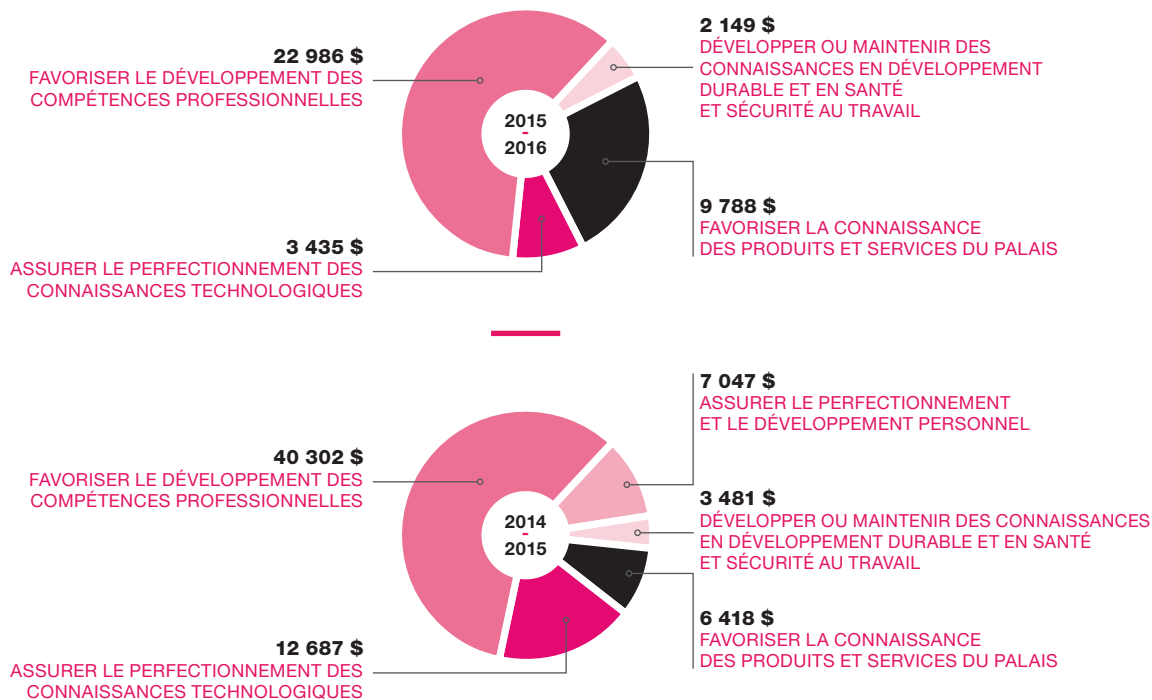


NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI
AYANT PRIS LEUR RETRAITE



FORMATION

RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ



ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION¹

	Proportion de la masse salariale	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2014-2015	0,66 %	1	260 \$
2015-2016	0,38 %	0,5	123 \$

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

	Cadres	Professionnels	Administratifs et opérationnels
2014-2015	29	41	86
2015-2016	27	27	58

¹ Le dénominateur pour le calcul du nombre de jours de formation et les montants alloués par personne est le nombre total d'employés. Il se calcule en personnes et non en ETC. Le total des employés représente tous les employés de l'organisation, incluant les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.



LE SUIVI DU PLAN
STRATÉGIQUE
2013-2016

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016

EN 2015-2016, LA SOCIÉTÉ A COMPLÉTÉ LA TROISIÈME ET DERNIÈRE ANNÉE DE SON PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL, LEQUEL CIBLAIT LES ENJEUX SUIVANTS :

1 Accroître les retombées économiques et la performance commerciale des activités de la Société du Palais des congrès de Montréal.	2 Améliorer en continu l'expérience client par l'innovation, la créativité et l'excellence.	3 Améliorer en continu la performance organisationnelle de la Société du Palais des congrès de Montréal.
--	---	--

TOUTES LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES ÉQUIPES DES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ S'INSCRIVENT DANS LE SUIVI DE CE PLAN STRATÉGIQUE ET ONT PERMIS D'ATTEINDRE LA MAJORITÉ DES OBJECTIFS FIXÉS.

ENJEU 1

ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET LA PERFORMANCE COMMERCIALE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

ORIENTATION 1.1

OPTIMISER LES RETOMBÉES TOURISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ EN MAINTENANT UNE CROISSANCE EN CONTINU

Objectif 1.1.1 Accueillir plus de 250 congrès et expositions d'ici 2016 afin d'atteindre un taux d'occupation de 50 % en 2015-2016

Cible Taux d'occupation de 50 % en 2015-2016

Indicateur Taux d'occupation des espaces locatifs

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
Événements tenus	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de congrès	42	42	48	41	40	45	130	120
Nombre d'expositions	48	47	49	49	53	51	150	147
Total d'événements	90	89	97	90	93	96	280	275
Taux d'occupation	43,3 %	45,0 %	45,8 %	48,4 %	47,8 %	50,0 %		

Le taux d'occupation atteint en 2015-2016 est le meilleur résultat sur ce plan depuis l'agrandissement du Palais. Même si l'objectif d'occupation n'a pas été atteint, les revenus ont été dépassés.

L'objectif en nombre de congrès et d'expositions à accueillir a été dépassé avec la tenue de 280 congrès et expositions au cours de la période couverte par le plan stratégique.

AU PREMIER RANG POUR LA QUATRIÈME ANNÉE DE SUITE, DU JAMAIS VU!

Montréal rayonne à l'international à titre de ville des Amériques ayant accueilli le plus grand nombre d'événements internationaux et l'offre de qualité que propose le Palais n'est pas étrangère à ce classement exceptionnel.

En effet, Montréal a dominé le classement de l'Union des Associations Internationales (UAI) pour une quatrième année consécutive. Une telle dominance par une destination est sans précédent selon l'UAI.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE SUR LA VOIE D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT

Pour continuer de se développer et générer toujours plus de retombées économiques, la Société doit se distinguer en proposant des espaces exceptionnels en nombre suffisant. La demande est forte, la concurrence est vive et la Société se voit de plus en plus souvent contrainte de refuser des groupes dans les périodes convoitées du marché des congrès. Conscient de l'importance des retombées pour le Québec, le gouvernement a réservé un budget de près de six millions de dollars pour la réalisation d'études relatives à un projet d'agrandissement du Palais.

La première étape entamée en 2015-2016 vise à élaborer un dossier d'opportunité avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), suivant la directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.

Objectif 1.1.2

Confirmer plus de 300 congrès et expositions pour les années à venir

Cible

300 congrès et expositions confirmés d'ici le 31 mars 2016

Indicateur

Nombre d'événements confirmés

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
Événements confirmés	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de congrès	50	49	36	49	43	50	129	148
Nombre d'expositions	56	51	48	51	60	51	164	153
Total d'événements	106	100	84	100	103	101	293	301

En matière de confirmation de congrès et d'expositions pour les années à venir, l'année 2015-2016 a permis à la Société de remplir son carnet de commandes avec des événements de grande envergure. L'objectif a presque été atteint et la performance de la Société a été exceptionnelle en matière de superficie et de loyer net.

Au total, 43 congrès ont été confirmés, dont 16 congrès internationaux. Parmi les événements majeurs, notons :

- la Conférence annuelle du Club Lions en 2021, avec 15 000 délégués ;
- le congrès de la Fédération internationale des Associations d'apiculteurs – Apimondia 2019, avec 6 500 délégués ;
- la 27th General Assembly of the International Union of Geodesy & Geophysics – IUGG en 2019, avec 4 000 délégués.

La bonne performance sur le marché des congrès internationaux se traduit par des augmentations par rapport aux résultats de 2014-2015, notamment :

- + 129 % pour la superficie en pieds carrés ;
- + 132 % pour le loyer net.

Le marché des expositions a également connu une excellente année en matière d'événements confirmés pour les années à venir, réalisant une performance record symbolisée par des hausses considérables en comparaison aux résultats de 2014-2015 :

- + 140 % pour la superficie en pieds carrés ;
- + 98 % pour le loyer net.

Les expositions confirmées concernent des événements récurrents de grande envergure, tels que le Salon International de l'Auto de Montréal (quatre éditions), le Salon Moto de Montréal (cinq éditions), le Salon International de l'Alimentation (SIAL Montréal) et le Salon du printemps 2016 de RONA inc.

APIMONDIA 2019: RADIOGRAPHIE D'UNE CANDIDATURE INTERNATIONALE

Une candidature internationale est un processus complexe, digne d'un défi olympique. La destination couronnée est celle qui aura su présenter le meilleur dossier aux yeux de l'association internationale concernée. La recette gagnante comprend une longue liste d'ingrédients savamment dosés, entre rigueur, transparence et créativité.

Le gain d'une candidature internationale nécessite avant toute chose un formidable travail d'équipe. La candidature d'APIMONDIA 2019 est l'exemple parfait de la mobilisation nécessaire pour obtenir la victoire. Une mobilisation qui englobait l'ensemble de la communauté apicole, sous l'égide du Canadian Honey Council (composé de chercheurs, d'apiculteurs et d'entreprises), et accompagnée de l'industrie touristique avec à sa tête l'équipe du Palais des congrès de Montréal.

Une candidature internationale s'étend sur plusieurs années, des premiers contacts avec l'association internationale aux dernières poignées de mains avant le vote décisif en passant par la présentation d'un cahier de candidature complet, une visite et la diffusion de dizaines d'outils de promotion. Après de longs mois de recherche, d'analyse et de développement d'une stratégie gagnante, la dernière étape du processus s'avère cruciale. Le travail réalisé en 2015-2016 par l'équipe de la Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques, de concert avec celle de la Direction du marketing et des communications, se sera révélé essentiel à l'obtention de la victoire.

CONSTRUIRE UNE ÉQUIPE GAGNANTE AUTOUR D'UN CHAMPION LOCAL

Chef de file mondial en recherche et développement apicole, le Canada est réputé pour sa grande variété de produits du miel et l'importante distribution qui en est faite. L'équipe qui portait la candidature devait refléter toutes les dimensions de l'univers apicole canadien pour démontrer que Montréal constitue la destination parfaite pour accueillir APIMONDIA 2019. La démonstration se faisait tout

d'abord auprès des instances nationales qui avaient choisi Montréal comme porte-flambeau canadien, puis à l'international. Le champion local identifié par Jocelyne Perron, déléguée commerciale du Palais, était Pierre Giovenazzo, chercheur en production apicole au Centre de recherche en sciences animales de Deschambault. Le comité de candidature s'est donc construit autour de M. Giovenazzo et du Canadian Honey Council. Chercheurs, apiculteurs, instances régionales d'apiculture et entreprises spécialisées telles que Miels d'Anicet, InterMiel, HoneyWater, Nixon Honey et Sleeman Honey Brown ont emboîté le pas en collaborant activement à la démarche.

ÉTABLIR UN SOLIDE CAHIER DE CANDIDATURE

Pièce maîtresse du processus, le cahier de candidature de la Société présente de façon structurée la proposition de Montréal. Y sont réunis tous les éléments qui peuvent faire d'un congrès à Montréal un événement mémorable : les personnes-clés composant le comité organisateur, la qualité du programme, l'importance du secteur apicole au Canada, la proposition financière, les avantages offerts par le Palais des congrès de Montréal et bien sûr, tous les attraits qui font de Montréal une destination de congrès de premier plan. Les points majeurs du cahier de candidature sont ensuite déclinés sur l'ensemble des outils de promotion, y compris la présentation finale.

DÉVELOPPER ET DIFFUSER DES OUTILS DE PROMOTION IMPRIMÉS ET INTERACTIFS

En plus d'un site web personnalisé et d'une vidéo promotionnelle, une quinzaine de pièces imprimées variées ainsi que du matériel promotionnel à distribuer au kiosque construit aux couleurs de la candidature ont été réalisés par l'équipe du marketing et des communications du Palais. La diffusion d'infolettres et de nouvelles sur les réseaux sociaux a complété le portrait.

APIMONDIA 2019 (suite)

ORCHESTRER UNE PRÉSENCE REMARQUÉE À APIMONDIA 2015

L'équipe de la candidature de Montréal est arrivée chargée à bloc au Daejeon Convention Center en Corée du Sud pour une semaine intense de lobbying et de relations publiques. Plusieurs idées novatrices ont été utilisées pour attirer un grand nombre de délégués au kiosque où les attendaient les membres du comité de candidature. C'était l'apogée de tous les efforts déployés au cours des mois précédents pour séduire les délégués de la Fédération internationale des Associations d'apiculteurs.

SAVOURER LA VICTOIRE

Plus d'une centaine de délégués ont été appelés à voter. Montréal a remporté le scrutin avec 77 voix contre 36 pour Minneapolis, sa plus proche rivale. L'émotion était à son comble!

RETOMBÉES POUR MONTRÉAL ET LE QUÉBEC – APIMONDIA 2019

- 6 500 délégués
- 18 000 nuitées
- 17 millions de dollars en retombées économiques

LE CLUB DES AMBASSADEURS: UN SOUTIEN VITAL À L'OBTENTION DE CONGRÈS INTERNATIONAUX

Créé il y a plus de trois décennies, le Club des Ambassadeurs est encore et toujours d'actualité, pour une simple et unique raison: sans les Ambassadeurs, il serait quasi impossible d'attirer des congrès internationaux à Montréal.

Personnes influentes possédant des réseaux internationaux privilégiés au sein de leurs domaines respectifs, les Ambassadeurs participent activement au rayonnement de la métropole. C'est pourquoi ils sont des partenaires hors pair pour la Société, se positionnant comme porte-parole de la candidature de Montréal auprès des associations internationales.

Aujourd'hui, le Club des Ambassadeurs compte 300 membres. Il est présidé par D^r Pavel Hamet, qui collabore avec le nouveau vice-président du Club des Ambassadeurs, P^r Hany Moustapha, nommé en 2015-2016. Ambassadeur émérite à l'origine du comité sectoriel en aérospatiale du Palais, P^r Moustapha épaulera D^r Hamet dans la valorisation du Club auprès de professionnels et de chercheurs universitaires.

La participation des Ambassadeurs a notamment été sollicitée dans le cadre du développement d'alliances stratégiques. À ce titre, des Ambassadeurs ont pris

part à un forum d'échange intitulé *Rayonnement de la recherche au Québec: stratégies, enjeux et impacts*, organisé par le Palais en collaboration avec les Fonds de recherche du Québec et le scientifique en chef, Rémi Quirion. Cet événement qui visait à encourager les chercheurs et étudiants-chercheurs à s'impliquer activement dans l'organisation d'événements à caractère international a réuni près d'une cinquantaine de personnes issues de centres de recherche du Québec et du milieu universitaire.

Les Ambassadeurs sont également encouragés à jouer un rôle de mentor auprès de la relève en leur expliquant les bénéfices associés à une candidature internationale. À ce titre, les membres et leur relève ont été invités à un cocktail VIP réunissant les représentants des Fonds de recherche du Québec et de Montréal InVivo, organisé dans le cadre du Salon International de l'Auto de Montréal.

En plus d'organiser le Gala Reconnaissance auquel les Ambassadeurs ont été conviés au mois de mars, le Palais est resté en contact avec les membres du Club des Ambassadeurs grâce au bulletin *L'Ambassadeur* et à la diffusion de publicités exprimant l'importance de la contribution des Ambassadeurs pour le développement économique du Québec.

DES OUTILS MARKETING QUI FRAPPENT DANS LE MILLE

L'équipe de la Direction du marketing et des communications a réalisé des campagnes de marketing relationnel pour chacun des marchés, en soutien aux efforts de l'équipe de la Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques. Ce travail d'équipe motivé par l'atteinte des objectifs vise notamment à :

- renforcer la présence des délégués commerciaux en déplacement et dans les différents marchés ;
- valoriser la destination et la qualité des infrastructures offertes par le Palais ;
- convaincre les décideurs de privilégier Montréal et le Palais pour leur prochain événement.

Afin de mieux cibler son message, la Société a continué à faire des sondages auprès de ses différentes clientèles pour obtenir une meilleure compréhension des besoins.

DE MULTIPLES CAMPAGNES SUR TOUS LES MARCHÉS

Ces campagnes à plusieurs volets ont revêtu diverses formes, tant imprimées que numériques, et ont obtenu un excellent taux d'ouverture des courriels promotionnels. Sur le marché des congrès internationaux, les campagnes ont soutenu la présence des délégués à trois rendez-vous majeurs

de l'industrie : IMEX 2015, IMEX America 2015 et EIBTM 2015. La Société a poursuivi son offensive sur les marchés américain et canadien grâce à un partenariat avec le congrès annuel de l'Association PCMA à Vancouver, en collaboration avec Tourisme Montréal, et à un événement de la Société canadienne des directeurs d'associations, de façon à positionner avantageusement son offre auprès des décideurs nord-américains. Sur le marché des expositions, les actions ont visé à renforcer la notoriété du Palais comme centre d'exposition prestigieux en plein cœur de l'action.

Sur le marché des conférences, des réunions, des galas et des événements spéciaux, plusieurs actions promotionnelles ont permis de positionner favorablement l'offre du Palais. Parmi ses produits, on compte l'une des plus belles terrasses de la métropole. Quelques nouveautés sont également venues souligner la qualité des espaces et de l'offre alimentaire, dont un événement spécial, Les coulisses du Palais, et des dégustations VIP, en collaboration avec Capital Traiteur.

En ce qui a trait à la galerie commerciale les Galeries du Palais, une nouvelle campagne de proximité a été déployée dans le but de rapprocher les besoins des visiteurs et l'offre commerciale de la galerie.

UNE BELLE VISIBILITÉ DANS LES MÉDIAS TRADITIONNELS ET NUMÉRIQUES

La revue de presse de 2015-2016 a atteint un niveau exceptionnel avec la publication de plus de 438 articles sur le Palais, soit 2,5 fois plus que l'an dernier. Grâce aux articles publiés pendant l'année, le blogue du Palais s'est assuré une présence intéressante sur Internet.

Sur les médias sociaux, le Palais a enregistré une hausse de 30 % du nombre de ses abonnés sur les trois plateformes (Facebook, Twitter et LinkedIn) pour atteindre le chiffre inégalé de 17 000 abonnés. Le nombre de visites sur le site web du Palais a également augmenté.

ORIENTATION 1.2

SOUTENIR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES PRIORITAIRES (SEP) DU QUÉBEC QUI GÉNÈRENT D'IMPORTANTES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOURISTIQUES

Objectif 1.2.1	Ajouter 3 nouveaux événements récurrents dans les secteurs économiques prioritaires (SEP)
Cible	3 nouveaux événements récurrents dans les SEP d'ici 2016
Indicateur	Nombre d'événements récurrents dans les SEP

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de nouveaux événements récurrents	2	1	1	1	1	1	4	3

Bien que l'objectif ait été atteint l'année dernière, la Société a poursuivi ses efforts dans la mise en valeur des secteurs économiques prioritaires du Québec. Ainsi, le groupe de travail en soins de santé personnalisés, créé et coordonné par la Société en collaboration avec le président du Club des Ambassadeurs, D^r Pavel Hamet, a travaillé à l'organisation du 1^{er} Congrès international sur les soins de santé personnalisés qui aura lieu en juin 2016.

Par ailleurs, le comité sectoriel en aérospatiale, coordonné par la Société en collaboration avec P^r Hany Moustapha, vice-président du Club des Ambassadeurs, et M^{me} Suzanne Benoît, directrice générale d'Aéro Montréal, a poursuivi ses activités de ciblage de nouvelles occasions d'affaires.

LES ÉTOILES 2015-2016 DU GALA RECONNAISSANCE

Encore cette année, le Gala Reconnaissance 2016 du Palais des congrès de Montréal a été une soirée mémorable réunissant 450 personnes issues de l'industrie du tourisme, de la communauté universitaire et du milieu des affaires. Cette soirée fut l'occasion de souligner la contribution exceptionnelle de 18 nouveaux Ambassadeurs responsables à eux seuls de 86 millions de dollars en retombées économiques pour Montréal et le Québec dans les secteurs prioritaires du Québec. Ont également été à l'honneur un Grand Ambassadeur et trois étudiants-chercheurs étoiles.

LES AMBASSADEURS ACCRÉDITÉS EN 2016

M. André Leclerc, Ambassadeur émérite
Sommet mondial Destinations pour tous 2014, du 19 au 22 octobre 2014

M. Daniel Bouthillier et D^r Pavel Hamet, Ambassadeur émérite
Congrès international sur les soins de santé personnalisés, du 12 au 15 juin 2016

M. Denis Coderre
Forum mondial de l'économie sociale – GSEF2016, du 7 au 9 septembre 2016

L'honorable Sheila Copps et M. Alain Dufour
Sommet mondial du design – Montréal / World Design Summit – Montréal, du 16 au 24 octobre 2017

P^r Nicolas Moitessier
18th International Biotechnology Symposium and Exhibition – IBS 2018, du 13 au 17 août 2018

M. Michel Landry et D^r Claude Verreault
21^e Congrès mondial de l'hypnose, du 23 au 25 août 2018

D^r Sylvain Lanthier et D^r Alexander Thiel
11th World Stroke Congress, du 17 au 19 octobre 2018

P^r Gregory Dudek
ICRA 2019 – IEEE International Conference on Robotics and Automation, du 20 au 25 mai 2019

P^r Gordon Young
27th General Assembly of the International Union of Geodesy & Geophysics – IUGG, du 9 au 16 juillet 2019

M. Philippe Pichet, M. Jean-Ernest Célestin et M^{me} Roxane Pitre
National Organization of Black Law Enforcement Executives (NOBLE) 43rd Annual Training Conference and Exhibition, du 10 au 14 août 2019

M. Pierre Giovenazzo, Ph. D.
46th Apimondia International Apicultural Congress – Apimondia 2019, du 8 au 12 septembre 2019

P^r Mohamad Sawan
42nd Annual International Conference of the IEEE Engineering in Medicine and Biology Society – EMBC 2020, du 21 au 25 juillet 2020

NOMINATION D'UN GRAND AMBASSADEUR

M. Yves Michaud, président-directeur général de la Société du Palais des congrès de Montréal de 1984 à 1987 et fondateur du Club des Ambassadeurs

LAURÉATS DE MARS DU CONCOURS ÉTUDIANTS-CHERCHEURS ÉTOILES DES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

M^{me} Farzaneh Mahvash Mohammadi, étudiante au doctorat en génie électrique et informatique, Université McGill
Fonds Nature et technologies

M. Vincent-Philippe Lavallée, stagiaire postdoctoral en médecine, Université de Montréal
Fonds Santé

M^{me} WhiteFeather Hunter, étudiante à la maîtrise en beaux-arts, Université Concordia
Fonds société et culture

Objectif 1.2.2	Confirmer plus de 80 congrès et expositions dans les SEP							
Cible	80 congrès et expositions confirmés dans les SEP d'ici le 31 mars 2016							
Indicateur	Nombre d'événements confirmés dans les SEP							
	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre d'événements confirmés	30	26	37	26	41	28	108	80

À tous les points de vue, la cible des événements confirmés a été dépassée. Cette performance notable a été réalisée dans tous les secteurs économiques prioritaires, notamment dans les secteurs de l'aérospatiale et des sciences de la vie, grâce au travail des comités créés et animés par la Société.

Cet élan est soutenu notamment par la signature d'un nouveau partenariat avec l'organisme Montréal InVivo, dont le but est d'agir afin de stimuler la venue de nouveaux événements d'envergure dans le secteur des sciences de la vie. Cette nouvelle initiative s'ajoute à l'alliance tissée entre la Société et les Fonds de

recherche du Québec et facilitera grandement l'accès de la Société à des réseaux de chercheurs qui ont tous le potentiel de devenir des champions locaux lors de futures candidatures. De tels partenariats démontrent l'importance des événements d'envergure pour la Société. Ces alliances stratégiques combinées à des efforts de recherche commerciale poussés sont le gage d'un développement gagnant pour l'avenir.

En moyenne, 37 % des événements tenus au Palais sont associés au secteur de la santé et des sciences de la vie, ce qui procure une visibilité majeure aux chercheurs et aux universités qui y contribuent.

DES CAHIERS DE CANDIDATURE EN PLEINE ÉVOLUTION

Cette année, des dizaines de candidatures et propositions ont été préparées. Par ailleurs, en 2015-2016, de nouvelles propositions commerciales ont été élaborées pour le marché des expositions et pour

celui des conférences, des réunions et des galas. Un effort particulier a été mis sur le développement d'outils numériques.

ORIENTATION 1.3

EXPLOITER LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ SUR UNE BASE COMMERCIALE EN MAINTENANT UN NIVEAU DE CROISSANCE OPTIMAL DES RETOMBÉES, TOUT EN AUGMENTANT LA RENTABILITÉ AFIN D'ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Objectif 1.3.1	Accroître l'ensemble des revenus de la Société afin d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016
Cible	Équilibre atteint entre les revenus et les dépenses en 2015-2016
Indicateur	Résultats financiers au 31 mars 2016

	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Excédent (Déficit) d'opérations	(2,2 M\$)	(2,5 M\$)	(30 k\$)	(1 M\$)	2,1 M\$	0 \$

L'année 2015-2016 se distingue par l'atteinte de l'équilibre budgétaire opérationnel, une première pour la Société qui a réalisé cet objectif grâce à un contrôle rigoureux des dépenses, une hausse des ventes des produits et services et une révision approfondie des façons de faire.

À ce titre, la cible fixée a été dépassée avec un excédent d'opérations de 2,1 millions de dollars.

UN DÉCOR TOUJOURS RECHERCHÉ

La Société a reçu près d'une centaine de demandes de tournage et de prise de photos, ce qui en fait l'un des sites les plus prisés de la métropole.

ENJEU 2

AMÉLIORER EN CONTINU L'EXPÉRIENCE CLIENT PAR L'INNOVATION, LA CRÉATIVITÉ ET L'EXCELLENCE

ORIENTATION 2.1

MAINTENIR UN TRÈS HAUT TAUX DE SATISFACTION GÉNÉRALE DE LA CLIENTÈLE POUR TOUS LES SERVICES OFFERTS

Objectif 2.1.1	Maintenir les meilleures performances historiques pour chacun des marchés desservis
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 88 %
Indicateur	Taux de satisfaction annuel

	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux de satisfaction générale	87,8 %	> 88 %	88,9 %	> 88 %	88,1 %	> 88 %

Dans le contexte d'une année record en matière de volume de commandes, la Société a été en mesure de maintenir un taux de satisfaction générale de la clientèle au-dessus de la cible fixée à 88 % pour tous les services offerts. La Société a pu compter sur le

professionnalisme et le dévouement de ses équipes pour l'accueil des événements de très grande envergure, relevant avec brio tous les défis qui se sont présentés à eux.

L'ANNÉE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

L'année 2015-2016 a été caractérisée par la tenue de nombreux événements de très grande envergure que la Société a été en mesure d'accueillir avec les ressources en place, à la grande satisfaction de sa clientèle. En plus des événements récurrents que sont le Festival d'anime Otakuthon, qui a attiré 20 000 visiteurs, et les Journées dentaires internationales du Québec, qui ont reçu plus de 12 000 congressistes, quatre congrès américains hors du commun retiennent l'attention en 2015-2016 :

CHEST Annual Meeting 2015

American College of Chest Physicians (ACCP)
6 200 délégués – 17,7 millions de dollars
en retombées économiques

NIPS 2015

Neural Information Processing Systems (NIPS)
Foundation
3 800 délégués – 10,9 millions de dollars
en retombées économiques

Cisco Partner Summit 2015

Cisco Systems
3 200 délégués – 6 millions de dollars
en retombées économiques

2015 Annual Aesthetic Meeting

American Society for Aesthetic Plastic Surgery
1 500 délégués – 5,6 millions de dollars
en retombées économiques

Ces événements étaient non seulement importants en raison du nombre de leurs délégués, mais surtout des attentes élevées des organisateurs sur tous les plans. Dans le cas du Cisco Partner Summit 2015, l'équipe du Palais a su anticiper les besoins des clients pour répondre à leurs attentes dans des délais irréprochables. Capital Traiteur, fournisseur exclusif de la Société en services alimentaires, a offert un service haut de gamme en livrant de très belles prestations.

Les défis ont aussi été technologiques. En effet, le Palais a mis en place une infrastructure offrant une connectivité sans faille pour NIPS 2015 qui présentait le plus haut ratio d'appareils par délégué dans l'histoire du Palais!

Accueillir des événements d'une telle envergure permet au Palais de démontrer la polyvalence de ses installations. Dans le cas de CHEST Annual Meeting 2015, tous les corridors et toutes les zones communes ont été la scène d'activités novatrices de réseautage. Par ailleurs, la salle 710 a été complètement transformée en salle d'hôpital équipée de véritable équipement où les délégués pouvaient intervenir en direct.

ORIENTATION 2.2

DÉMONSTRER LES MEILLEURES PRATIQUES DE LA CULTURE ET DU SAVOIR-FAIRE QUÉBÉCOIS

Objectif 2.2.1 Annoncer 6 initiatives visant l'amélioration de l'expérience par la mise en valeur du savoir-faire québécois d'ici 2016

Cible Annoncer 2 initiatives annuellement

Indicateur Nombre d'initiatives annoncées

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre d'initiatives annoncées	2	2	2	2	2	2	6	6

La cible de 2015-2016 a été atteinte avec l'annonce de deux initiatives touchant les milieux de la recherche et de la culture, à savoir :

- la participation au projet Art public Montréal ;
- la mise sur pied de la Bourse Relève qui vise à encourager les chercheurs à s'impliquer dans

la tenue d'un congrès international à Montréal, au Palais. Gérée par les Fonds de recherche du Québec en collaboration avec le Club des Ambassadeurs, cette bourse permettra de récompenser les étudiants-chercheurs activement engagés dans cette démarche qui générera des retombées intellectuelles importantes.

ORIENTATION 2.3

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT SOUTENU D'UNE OFFRE TECHNOLOGIQUE D'AVANT-GARDE, TOUT EN MISANT SUR UNE UTILISATION ACCRUE ET UNE CROISSANCE DES REVENUS

Objectif 2.3.1 Développer 3 offres technologiques innovatrices d'ici le 31 mars 2016

Cible 1 offre par année

Indicateur Nombre de nouvelles offres

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de nouvelles offres	3	1	1	1	1	1	5	3

Un Palais intelligent dans une ville intelligente. Le projet d'accès Internet sans fil autour du Palais s'est développé au fil des ans pour prendre un essor important dans le cadre du projet MtlWiFi, en collaboration avec la Ville de Montréal et Montréal en histoires. Grâce à ce partenariat, ce nouveau réseau gratuit couvrira, à terme, la majorité des attraits touristiques montréalais. Par ailleurs, l'installation par la Ville de Montréal de fibre optique sous les trottoirs a permis

d'accroître de 200 fois la performance du réseau. En collaboration avec son partenaire Openface Internet, un fournisseur québécois parmi les plus performants selon le NetIndex, la Société est aujourd'hui en mesure d'offrir une bande passante de qualité supérieure. Le signal Internet du Palais est ainsi devenu le plus rapide au Canada et se classe au cinquième rang en Amérique du Nord.

UN PORTAIL DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ÉTENDU AUX CONGRÈS

Ce portail unique au Canada simplifie et accélère l'achat des produits et services du Palais. Sécuritaire, facile à utiliser et accessible jour et nuit, il constitue un véritable prolongement du service d'accompagnement qu'offre la Société à ses clients, incluant les exposants.

Dans sa première année d'exploitation, l'année dernière, 35 expositions avaient pu bénéficier du portail. En 2015-2016, le portail a été étendu aux congrès, ce qui a permis à 83 événements de s'en prévaloir. Il en est résulté un volume deux fois plus important de commandes cette année.

Objectif 2.3.2	Augmenter de 15 % annuellement le taux d'utilisation des solutions technologiques par les événements					
Cible	15 % de progression annuelle					
Indicateur	Taux d'adoption de nouvelles solutions technologiques					
	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Augmentation du taux d'utilisation	+ 9,1 %	+ 15 %	+ 14,6 %	+ 15 %	+ 5,6 %	+ 15 %

En 2015-2016, la Société connaît une hausse de 18,7 % dans le nombre d'événements ayant offert à leurs délégués un accès Internet sans fil à haute vitesse. Presque un événement sur trois (28,8 %) le juge essentiel. Le nombre de délégués qui ont ainsi bénéficié de ce service a doublé par rapport à l'année précédente pour atteindre près d'un demi-million de délégués en journées cumulées. Le service sans fil aux délégués représente 54 % des revenus Internet obtenus au cours de l'année financière 2015-2016.

Il est important de noter également une spectaculaire progression de 40 % dans l'utilisation des produits filaires haute performance (3 Mbps et plus), permettant notamment la lecture en continu en HD. En ce qui concerne la signalisation dynamique, l'éducation des clients se poursuit pour leur permettre d'exploiter au maximum la technologie qui leur est offerte. Les revenus générés par la signalisation dynamique ont doublé en 2015-2016.

ORIENTATION 2.4

ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DES ACTIFS AFIN DE SOUTENIR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Objectif 2.4.1 D'ici le 31 mars 2016, annoncer 3 projets de modernisation de lieux permettant d'augmenter considérablement le taux d'occupation

Cible 1 projet annuel approuvé

Indicateur Nombre de projets approuvés

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de projets approuvés	1	1	1	1	1	1	3	3

La cible a été atteinte grâce à la modernisation et à l'ajout d'équipement dans la cuisine au niveau 7 du Palais.

Objectif 2.4.2 Augmenter les revenus immobiliers de 35 % d'ici 2016 grâce à un programme de valorisation des espaces commerciaux

Cible 35 % de croissance des revenus immobiliers d'ici 2016

Indicateur Taux de croissance des revenus immobiliers

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux de croissance des revenus immobiliers	- 6,1 %	+ 3,6 %	+ 4,7 %	+ 11,2 %	+ 14 %	+ 35 %	+ 14 %	+ 35 %

Le taux de croissance des revenus immobiliers liés à la galerie commerciale du Palais a connu une hausse importante par rapport à 2014-2015, toutefois le résultat n'a pas été suffisant pour atteindre la cible suite à l'ajout récent d'un espace locatif de 18 000 pi² qui est demeuré vacant durant six mois malgré les efforts de location déployés.

ORIENTATION 2.5

MAINTENIR UNE CONTRIBUTION INNOVATRICE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 2.5.1 Annoncer 3 projets novateurs contribuant à renforcer le positionnement de la Société d'ici le 31 mars 2016

Cible 3 projets novateurs de développement durable annoncés d'ici 2016

Indicateur Nombre de projets annoncés

	2013-2014		2014-2015		2015-2016		TOTAL	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Nombre de projets annoncés	1	1	1	1	1	1	3	3

Comme prévu, la Société a obtenu la certification APEX/ASTM pour les lieux de congrès au cours de l'exercice 2015-2016.

ENJEU 3

AMÉLIORER EN CONTINU LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

ORIENTATION 3.1

DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN AFIN DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES LIÉ À LA VENTE DE NOUVEAUX PRODUITS

Objectif 3.1.1 Mettre en place un programme de formation des employés afin d'offrir un niveau élevé de service-conseil à la clientèle

Cible 100 % du personnel clé lié à la vente des produits et services formés annuellement

Indicateur % de personnel clé formé

	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
% de personnel clé formé	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

La cible a été atteinte en 2015-2016 grâce à la poursuite d'un programme de formation.

ORIENTATION 3.2

MODERNISER LES PROCESSUS D'AFFAIRES EN APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DES SERVICES LES MEILLEURES PRATIQUES, PROCESSUS D'OPTIMISATION ET TECHNOLOGIES

Objectif 3.2.1 Amener les processus d'affaires de la Société au niveau des meilleures pratiques reconnues dans l'industrie

Cible Certification AIPC Gold au 31 décembre 2015

Indicateur Obtention de la certification AIPC Gold

	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
% d'avancement du projet	30 %	30 %	100 %	60 %	100 %	100 %

La cible a été atteinte avec l'obtention de la certification AIPC Gold Quality Standards en mars 2015, avec 10 mois d'avance sur l'objectif fixé.

Le projet, chapeauté par la Direction de la production, a permis de réfléchir sur les processus en cours et de mettre en place des pratiques performantes.

LA POURSUITE DE LA MODERNISATION DE LA SOCIÉTÉ GRÂCE AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Plusieurs actions ont été menées dans le but d'optimiser les pratiques tout en obtenant des économies notables.

- **Partage des infrastructures technologiques:** la mise sur pied d'ententes collaboratives avec d'autres sociétés d'État permettra une utilisation partagée des infrastructures technologiques tout en assurant une relève informatique. Le partenariat avec la Place des Arts prévoit que celle-ci agisse comme relève pour le Palais en cas de besoin et vice versa. L'installation de fibre optique entre la Place des Arts et le Palais permettra à celui-ci d'agir en tant que fournisseur Internet pour la Place des Arts. Des bureaux temporaires sont aussi prévus pour chacun des partenaires en cas de situation d'urgence.

- **Amélioration du système informatique EBMS:** le programme de refonte des processus internes a été entamé en collaboration avec le fournisseur du produit de façon à se conformer à l'utilisation native du logiciel dans un souci d'optimisation.
- **Implantation du logiciel Maximo pour faciliter la gestion des actifs de l'immeuble:** la grande nouveauté de ce logiciel concerne principalement la portion de mobilité où sont intégrées toutes les nouveautés technologiques. Une dizaine d'utilisateurs peuvent être connectés en temps réel. Le logiciel permet l'élaboration de rapports répondant aux normes de l'industrie.
- **Démarrage de projets d'intelligence d'affaires:** entamé en janvier 2016, ce projet permet de faire l'analyse de données brutes afin de faciliter la prise de décisions stratégiques par la Direction du développement des affaires.

Objectif 3.2.2	Élargir à l'ensemble du personnel le programme d'amélioration en continu des processus d'affaires axés sur la clientèle					
Cible	100 % des employés participent au programme dès 2014-2015 avec un objectif d'amélioration en continu					
Indicateur	% du personnel qui participe au programme					
	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
% de personnel participant	98,1 %	80 %	77 %	100 %	78 %	100 %

Plus des trois quarts des employés ciblés ont participé au programme d'amélioration en continu en 2015-2016.

ORIENTATION 3.3

MAINTENIR UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION EN CONTINU DE LA SATISFACTION DES EMPLOYÉS

Objectif 3.3.1	Préserver un taux de satisfaction élevé des employés face à leur travail					
Cible	Satisfaction moyenne globale supérieure à 70 %					
Indicateur	Résultats du sondage de satisfaction des employés					
	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Réel	Cible	Réel	Cible	Réel	Cible
Taux de satisfaction moyenne global	70,9 %	> 70 %	—	> 70 %	—	> 70 %

Le sondage n'a pas été réalisé en 2014-2015 et 2015-2016. Toutefois, des plans d'action visant la satisfaction des employés ont été mis en œuvre dans chaque direction de la Société, en plus de la tenue d'un événement de reconnaissance réunissant l'ensemble des employés.



LA REVUE DE L'ANNÉE

SURVOL DE L'ANNÉE
PERFORMANCE GLOBALE
MARCHÉ DES CONGRÈS
MARCHÉ DES EXPOSITIONS
MARCHÉ DES CONFÉRENCES,
DES RÉUNIONS ET DES GALAS

SURVOL DE L'ANNÉE

ÉVÉNEMENTS TENUS EN 2015-2016

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	9	20 065	35 182	27 513 735 \$
Congrès américains	16	36 859	82 933	90 382 158 \$
Congrès canadiens	8	14 559	23 052	23 897 535 \$
Congrès québécois	7	38 700	20 319	35 238 980 \$
Expositions commerciales	27	51 269	3 866	53 848 486 \$
Expositions publiques	26	482 939	—*	—*
Réunions diverses	172	94 095	130	—*
Événements spéciaux	27	26 637	—*	—*
Réceptions	38	27 672	—*	—*
TOTAL	330	792 795	165 482	230 880 894 \$

* Données non comptabilisées

ENTENTES CONCLUES EN 2015-2016

TYPE D'ÉVÉNEMENT	NOMBRE	PARTICIPANTS	NUITÉES	RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Congrès internationaux	16	48 650	136 220	123 399 292 \$
Congrès américains	9	19 350	43 538	48 309 290 \$
Congrès canadiens	4	3 500	8 400	7 861 914 \$
Congrès québécois	14	73 550	38 615	71 230 529 \$
Expositions commerciales	25	53 100	8 000	57 780 679 \$
Expositions publiques	35	1 207 701	—*	—*
Réunions diverses	186	99 152	—*	—*
Événements spéciaux	31	19 510	—*	—*
Réceptions	38	27 781	—*	—*
TOTAL	358	1 552 294	234 773	308 581 704 \$

* Données non comptabilisées

PERFORMANCE GLOBALE

330 événements	26,7 M\$ en revenus autonomes	792 795 participants
230,9 M\$ de retombées économiques pour Montréal et le Québec*		

TANT AU CHAPITRE DES REVENUS QUE DE LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE, LE BILAN DE L'ANNÉE 2015-2016 EST PLUS QUE POSITIF. LA SOCIÉTÉ TERMINE L'ANNÉE AVEC UN TAUX D'OCCUPATION DE 47,8 %, SON MEILLEUR RÉSULTAT DEPUIS SON AGRANDISSEMENT.

L'année 2015-2016 aura été une excellente cuvée qui s'inscrit dans la poursuite de la croissance de la Société. Les revenus combinés à la diminution des dépenses auront permis d'atteindre l'équilibre budgétaire opérationnel, une première en 33 ans. Des hausses de revenus ont été enregistrées dans chacun des marchés.

- Le marché des congrès qui est subdivisé géographiquement comme suit : congrès internationaux, américains, canadiens et québécois.
- Le marché des expositions qui regroupe les expositions commerciales et publiques.
- Le marché des conférences, des réunions, des galas et des autres événements spéciaux (CRG) qui constitue le marché local.

Le taux de change du dollar canadien ayant été favorable aux clients internationaux et américains, ceux-ci ont profité de la situation en s'offrant des services additionnels sur place tout en respectant leur cadre budgétaire.

Sur le plan du nombre d'événements confirmés pour les années à venir (ententes conclues), les résultats sont excellents. En 12 mois seulement, le carnet de commandes s'est rempli avec la confirmation de 43 congrès d'envergure, dont 16 congrès internationaux. La collaboration de notre partenaire Tourisme Montréal est incontournable dans l'atteinte des objectifs du marché des congrès.

Malgré ces résultats significatifs, la Société continue de faire face à une vive concurrence qui n'hésite pas à brandir des incitatifs financiers importants avec lesquels Montréal et le Palais doivent rivaliser. Par ailleurs, la grande popularité de certaines périodes de l'année rend de plus en plus difficile la confirmation de nouveaux événements majeurs. La Société a d'ailleurs été contrainte de refuser certains groupes dans les mois convoités par le marché des congrès. Conscient de l'importance des retombées et des recettes touristiques que génèrent les activités du Palais pour Montréal et le Québec, le gouvernement a investi près de six millions de dollars dans la réalisation d'études relatives à un agrandissement possible du Palais.

* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

UN PROGRAMME TRÈS ÉTOFFÉ DE MAINTIEN DES ACTIFS

Les projets d'amélioration qui ont été réalisés ont été nombreux et diversifiés. Parmi les plus importants, on compte :

- la modernisation de la salle informatique ;
- la sécurisation des équipements et l'ajout de bossoirs sur le toit ;
- la modernisation d'un monte-charge ;
- le remplacement des verres de la verrière Viger ;
- la restauration de la maçonnerie de la façade Rogers and King ;
- l'inspection de toutes les façades du Palais.

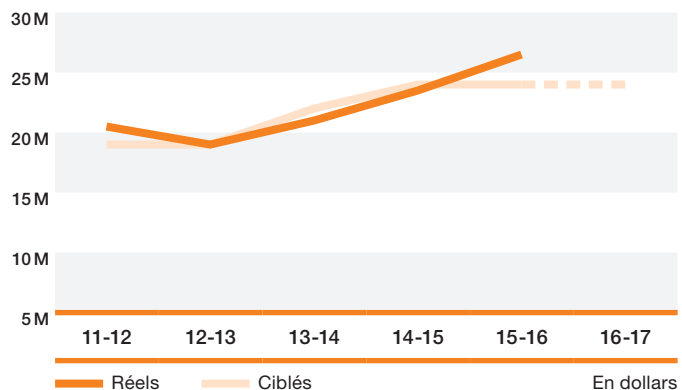
À cet effet, la Société a mis en place des mesures afin de répondre aux nouvelles exigences relatives à l'entretien des façades et des parcs de stationnement, prévues au nouveau code de sécurité de la Régie du bâtiment. À la suite de l'entrée en vigueur de ce code en 2013, la Société a procédé à l'inspection de l'ensemble des façades de l'immeuble par des professionnels spécialisés. Une nouveauté s'est ajoutée cette année : en plus de l'inspection habituelle, toutes les façades ont été numérisées de façon à suivre leur évolution dans le temps. Cette numérisation devient un outil pouvant améliorer de façon continue la gestion de l'immeuble.

LES RÉSULTATS EN BREF

Fruit des multiples actions stratégiques déployées tant sur le plan du développement des affaires et du marketing que dans l'optimisation des processus de travail de la Société, les résultats 2015-2016 sont marqués par l'augmentation notable des revenus autonomes et du taux d'occupation. Par rapport à 2014-2015, les revenus autonomes totaux ont crû de 11,9 % tandis que les revenus au pied carré liés aux événements ont augmenté de 7,2 %.

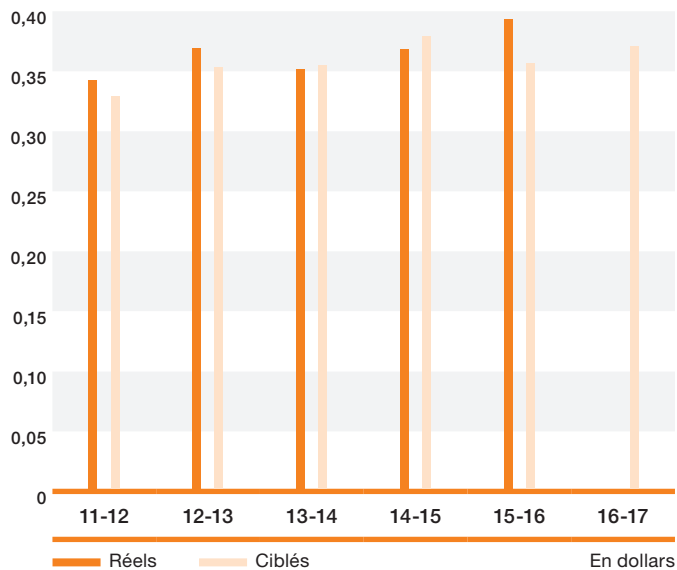
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES DE 2011-2012 À 2015-2016

Grâce à une hausse de 11,9 % par rapport aux résultats de l'an dernier, les revenus autonomes, excluant les revenus d'intérêts, ont atteint un niveau historique de 26,4 millions de dollars en 2015-2016, un total qui surpasse largement l'objectif fixé.



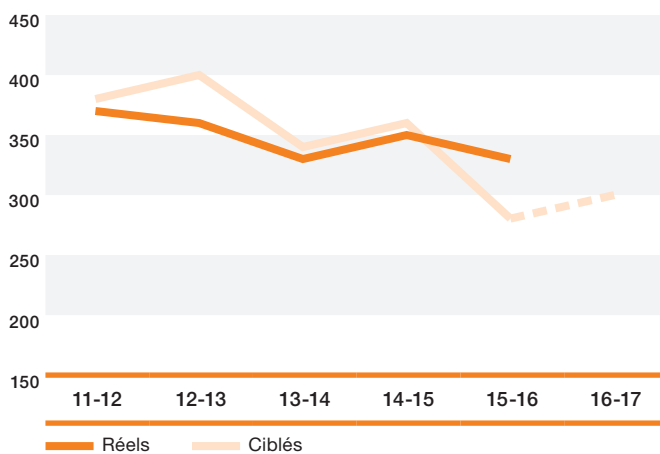
TOTAL DES REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2011-2012 À 2015-2016

Le total des revenus autonomes au pied carré générés par les événements a connu une hausse de 7,2 % en 2015-2016 par rapport à l'année précédente.



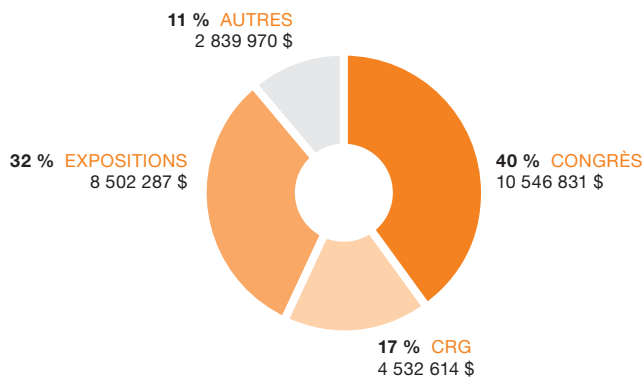
TOTAL DES ÉVÉNEMENTS DE 2011-2012 À 2015-2016

En 2015-2016, la Société a accueilli 330 événements, soit 17 événements de moins que l'année précédente. Avec un revenu moyen par événement à la hausse, la Société a réussi à atteindre un sommet inégalé en matière de revenus autonomes.



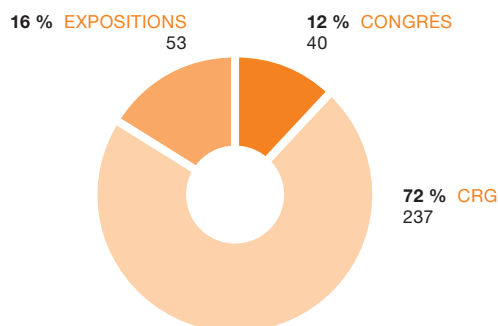
RÉPARTITION DES REVENUS AUTONOMES PAR MARCHÉ EN 2015-2016

Bien que la répartition des revenus autonomes par marché soit comparable aux résultats de l'année 2014-2015, la part de marché des congrès a atteint 40 %, avec plus de 10,5 millions de dollars, soit une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente. Le marché des expositions ainsi que le marché des conférences, des réunions et des galas ont respectivement connu des hausses de 4,7 % et de 5,4 %.



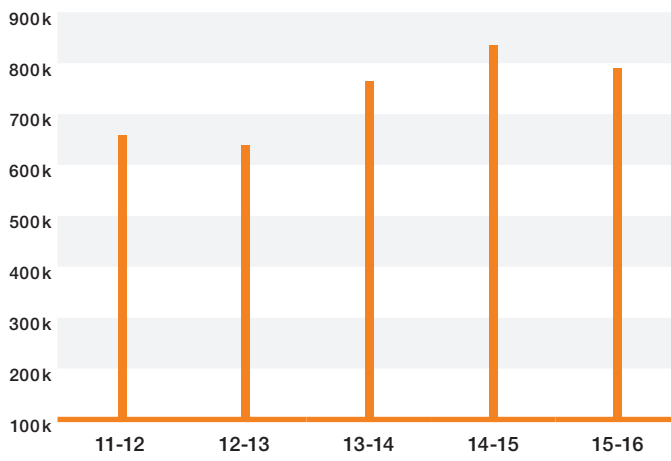
RÉPARTITION DES ÉVÉNEMENTS PAR MARCHÉ EN 2015-2016

Les 330 événements qui se sont tenus au Palais en 2015-2016 se sont répartis de façon similaire à l'an passé. Le marché des conférences, des réunions et des galas occupe 72 % du nombre total d'événements alors que les marchés des expositions et des congrès représentent respectivement une part de 16 % et 12 %.



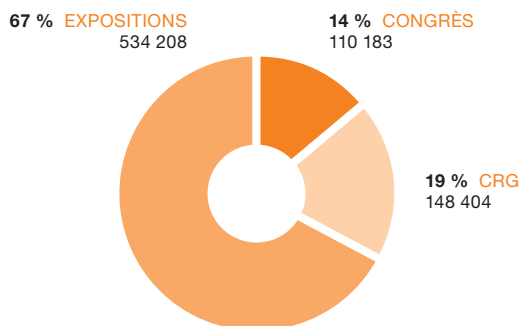
TOTAL DU NOMBRE DE PARTICIPANTS DE 2011-2012 À 2015-2016

Après avoir connu une année record sur ce plan en 2014-2015, le Palais a accueilli 792 795 visiteurs en 2015-2016, en baisse de 5,3 %. Ce résultat demeure néanmoins l'un des meilleurs résultats de l'histoire du Palais.



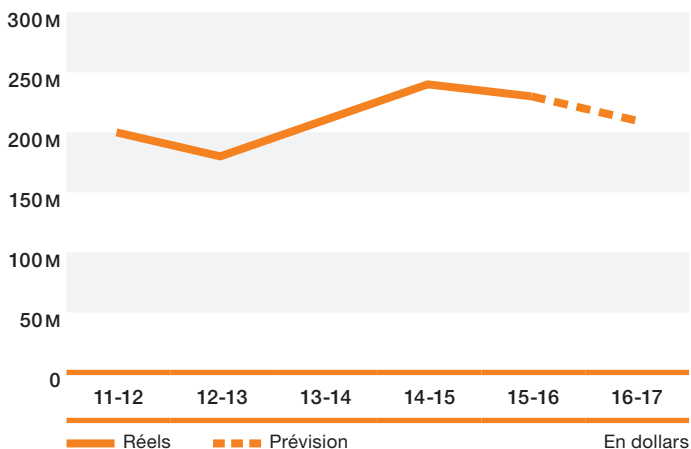
RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR MARCHÉ EN 2015-2016

En 2015-2016, 534 208 personnes ont visité les expositions tenues au Palais, ce qui représente 67 % du nombre total de participants accueillis au cours de l'année pour l'ensemble des événements. Le marché des congrès et celui des conférences, des réunions et des galas ont pour leur part obtenu respectivement 14 % et 19 % de l'achalandage total au Palais.



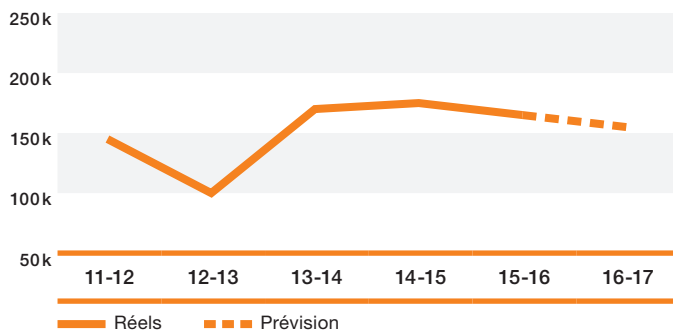
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* TOTALES DE 2011-2012 À 2015-2016

En 2015-2016, les événements tenus au Palais ont généré des retombées économiques de près de 231 millions de dollars, en baisse de 4,5 % par rapport à l'an dernier. Ce résultat compte parmi les meilleurs résultats comptabilisés par le Palais depuis son ouverture.



NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2011-2012 À 2015-2016

Le nombre total de 165 482 nuitées générées par les événements tenus au Palais en 2015-2016 a connu une légère baisse de 5,6 % par rapport à l'année précédente. Ceci est principalement dû au nombre de congrès tenus.



* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

MARCHÉ DES CONGRÈS

40 événements	10,5 M\$ en revenus autonomes	110 183 participants
177 M\$ de retombées économiques pour Montréal et le Québec*		

Un **congrès** est la rencontre d'un groupe de personnes, généralement membres d'une association, se réunissant pour discuter, étudier et partager les résultats de recherches portant sur des sujets d'intérêt commun. On utilise également les termes assemblée, colloque, conférence, forum et symposium pour désigner ces événements rassembleurs. Un congrès peut être jumelé ou non à une exposition.

Détentrice du plus haut niveau de certification de l'AIPC Quality Standards depuis maintenant un an, la Société jouit dorénavant d'un statut international reconnu sur le marché des congrès. Cette appartenance à un groupe exclusif, qui compte seulement une trentaine de centres de congrès dans le monde, contribue concrètement à valoriser la destination. Montréal se retrouve une fois de plus au sommet à titre de ville ayant accueilli le plus de congrès internationaux dans les Amériques selon l'Union des associations internationales (UAI). Du jamais vu aux dires de cet organisme!

Le marché des congrès se scinde en quatre marchés distincts qui appellent à des stratégies de développement d'affaires et de marketing adaptées à leurs spécificités. Bien outillée, la Société fait toutefois face à de très nombreux concurrents. La planète est son terrain de jeux et elle cible plus particulièrement :

- les congrès internationaux;
- les congrès américains;
- les congrès canadiens;
- les congrès québécois.

Sur le marché des congrès, la concurrence est vive. De plus en plus de villes misent sur des centres de congrès ultramodernes pouvant répondre aux exigences grandissantes des associations. Les congrès internationaux ne sont dorénavant plus «réservés» à Montréal qui doit maintenant composer avec des adversaires comme Vancouver et Toronto qui ciblent de plus en plus ce créneau de l'industrie. Au chapitre des congrès canadiens, de nouveaux joueurs tels que Niagara Falls et Ottawa s'imposent également tandis que Winnipeg et Halifax devraient venir grossir les rangs des concurrents au cours des prochains mois.

LES RÉSULTATS EN BREF

L'année 2015-2016 est marquée par la hausse spectaculaire de 23 % des revenus autonomes générés par les congrès, et ce, malgré une baisse du nombre d'événements par rapport à l'an dernier. Les revenus au pied carré ont également fait un bond de 17,6 %.

Au total, 40 congrès ont été tenus au Palais cette année, soit :

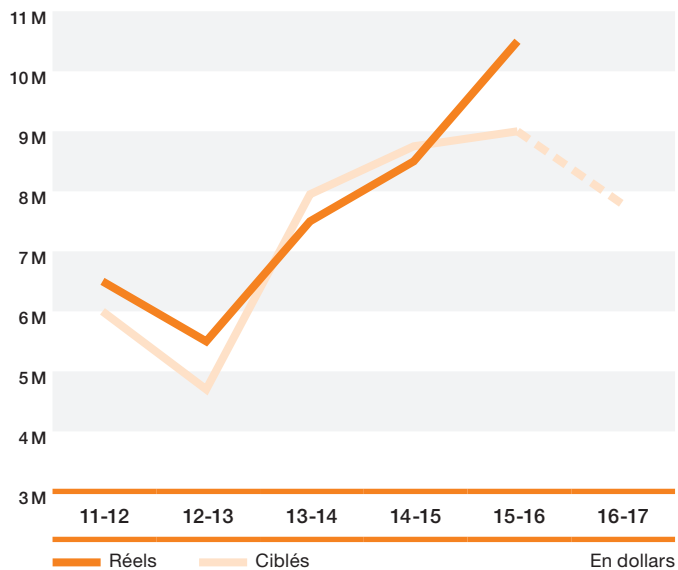
- 9 congrès internationaux;
- 16 congrès américains;
- 8 congrès canadiens;
- 7 congrès québécois.

À noter qu'un nombre plus élevé de congrès américains se sont tenus au Palais en 2015-2016, ce qui représente une hausse de 23 % par rapport à l'année précédente.

Au chapitre des retombées économiques pour Montréal et le Québec, le portrait reste inchangé par rapport à l'an passé. Les 40 congrès tenus cette année ont généré des retombées économiques similaires aux 48 congrès de 2014-2015, soit 177 millions de dollars.

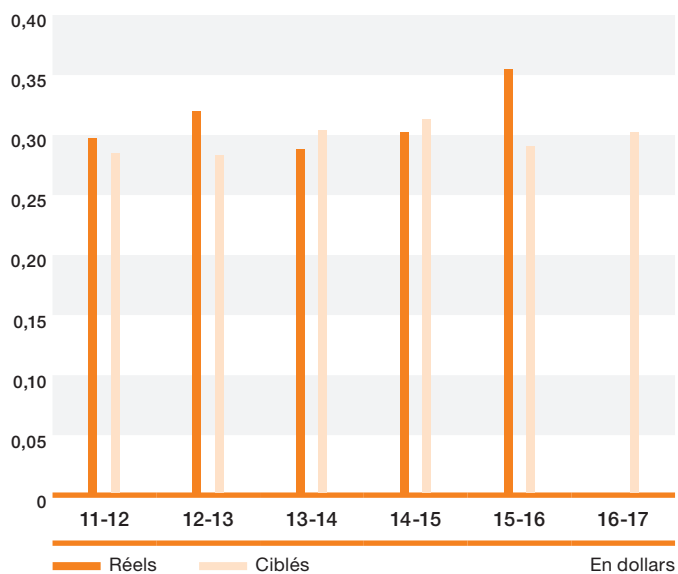
REVENUS AUTONOMES DE 2011-2012 À 2015-2016

Pour une troisième année consécutive, les revenus autonomes ont connu une croissance en flèche, atteignant un sommet inégalé de 10,5 millions de dollars en 2015-2016. Cette hausse de 23 % par rapport à 2014-2015 est attribuable à une augmentation notable des ventes de produits et de services offerts par la Société.



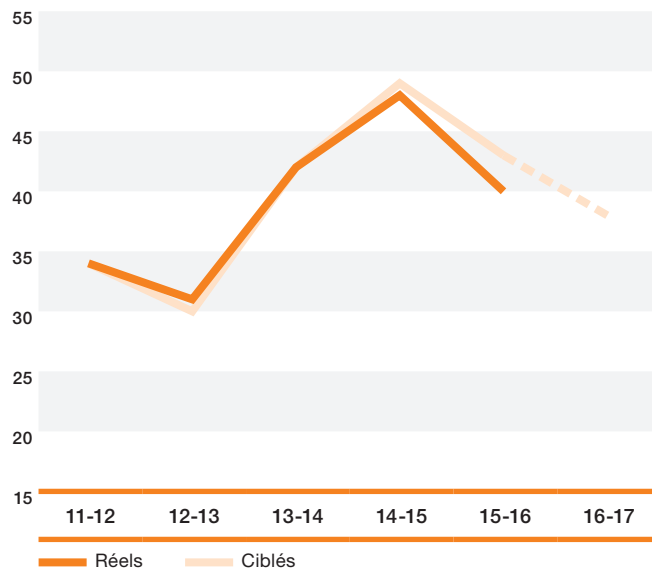
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2011-2012 À 2015-2016

Les revenus autonomes au pied carré ont connu une hausse spectaculaire de 17,6 % sur le marché des congrès.



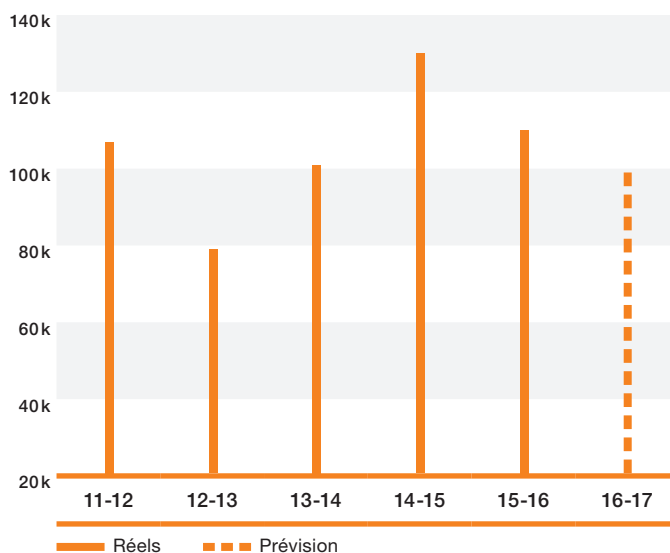
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2011-2012 À 2015-2016

En 2015-2016, la Société a accueilli 8 congrès de moins que l'année précédente, une situation attribuable au marché québécois.



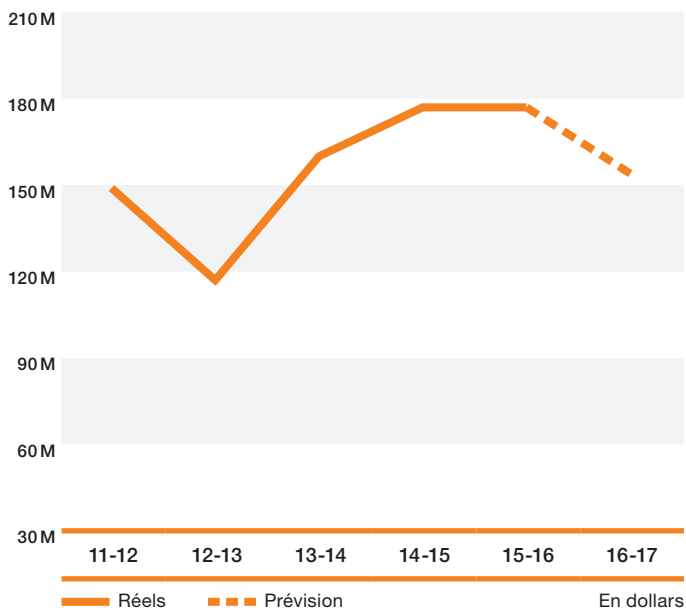
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2011-2012 À 2015-2016

La Société a accueilli 110 183 personnes venues assister aux congrès de 2015-2016, ce qui représente une baisse d'achalandage de 15 %. Toutefois, ce résultat s'inscrit au second rang des meilleures performances de la Société au cours des cinq dernières années.



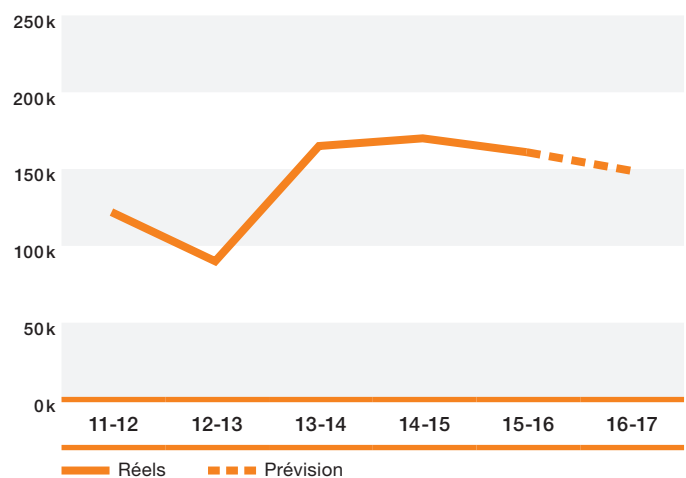
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* DE 2011-2012 À 2015-2016

Les retombées économiques générées par les congrès en 2015-2016 sont restées similaires à celles de l'année dernière, soit 177 millions de dollars. Les congrès américains ont généré 90,4 millions de dollars en retombées avec la tenue de 3 congrès de plus que l'an passé.



NOMBRE TOTAL DE NUITÉES DE 2011-2012 À 2015-2016

Le nombre total de nuitées générées par les congrès en 2015-2016 a connu une légère baisse de 5,4 % par rapport à l'année précédente.



* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

MARCHÉ DES EXPOSITIONS

53 événements	8,5 M\$ en revenus autonomes	534 208 participants
53,8 M\$ de retombées économiques pour Montréal et le Québec*		

Une **exposition** est une activité organisée par un promoteur ou une association qui loue des espaces à des exposants dans le but de promouvoir, de sensibiliser ou d'informer une clientèle cible (industrie ou grand public) sur des produits et des services spécifiques.

Sur le marché des expositions, le Palais doit composer avec plusieurs défis, dont une concurrence très forte de centres dont la mission première est d'accueillir des expositions. Afin de continuer de se positionner auprès d'une clientèle de promoteurs comme un centre d'exposition profitant d'un emplacement exceptionnel et d'espaces polyvalents, la Société a orchestré des campagnes de marketing relationnel qui ont obtenu de très bons résultats.

Sur ce marché, le Palais est confronté à un défi additionnel: la non-disponibilité des espaces aux dates convoitées. L'équipe du développement des affaires travaille donc de concert avec la recherche pour cibler les clients potentiels qui sont à la recherche d'espaces aux dates correspondant aux disponibilités du calendrier des événements du Palais.

LES RÉSULTATS EN BREF

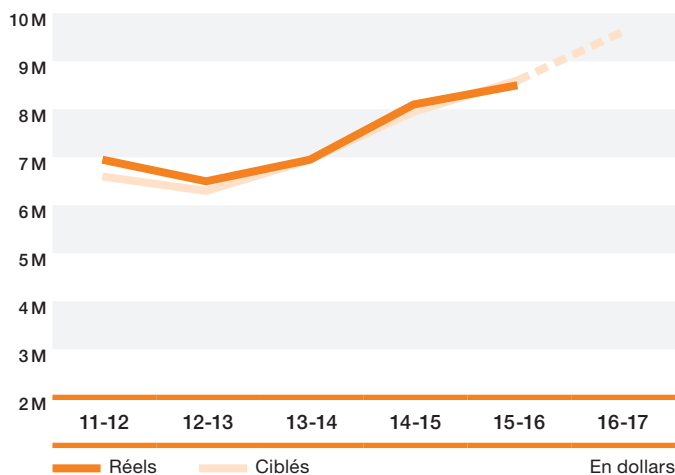
Le Palais a accueilli quatre expositions de plus cette année qu'en 2014-2015, ce qui s'est traduit par une hausse de 8 %. Autre résultat notable à souligner: les revenus autonomes générés par les expositions publiques et commerciales ont atteint le sommet inégalé de 8,5 millions de dollars, en constante progression depuis 2012-2013.

En 2015-2016, la Société a accueilli des expositions de grande envergure dont le Salon international de l'Auto de Montréal.

Cette année aura vu l'arrivée de nouvelles expositions d'importance. Parmi elles, le Salon du véhicule récréatif, le Salon de la course à pied et le Salon Aventure et Plein air, qui témoignent de la diversité des événements accueillis au Palais.

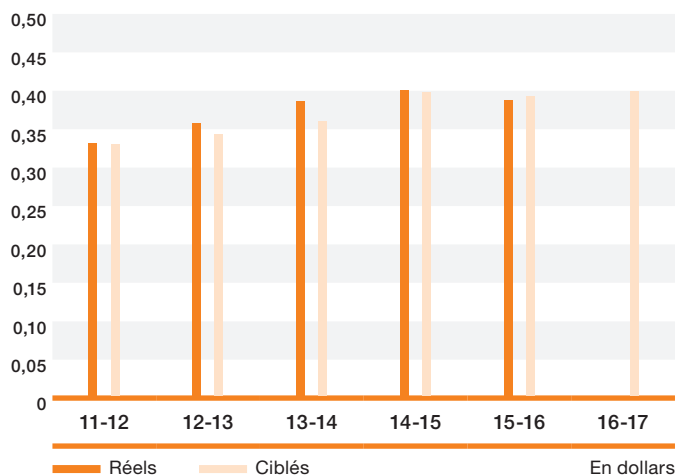
REVENUS AUTONOMES DE 2011-2012 À 2015-2016

Pour une troisième année consécutive, les revenus autonomes générés par les expositions publiques et commerciales sont à la hausse pour atteindre 8,5 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 4,7 % par rapport à l'année précédente.



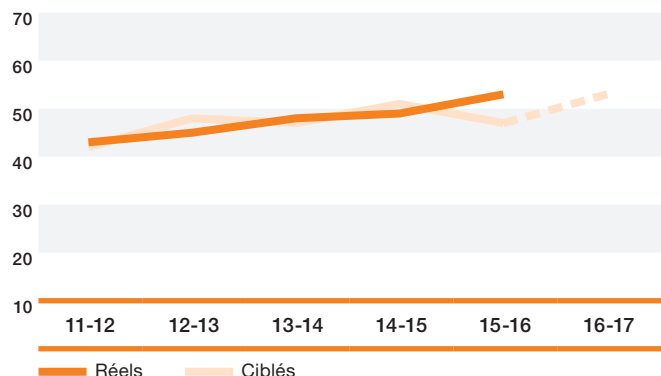
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2011-2012 À 2015-2016

En 2015-2016, les revenus autonomes au pied carré générés par les expositions sont semblables à ceux enregistrés en 2013-2014, soit en légère baisse par rapport au résultat de l'année dernière.



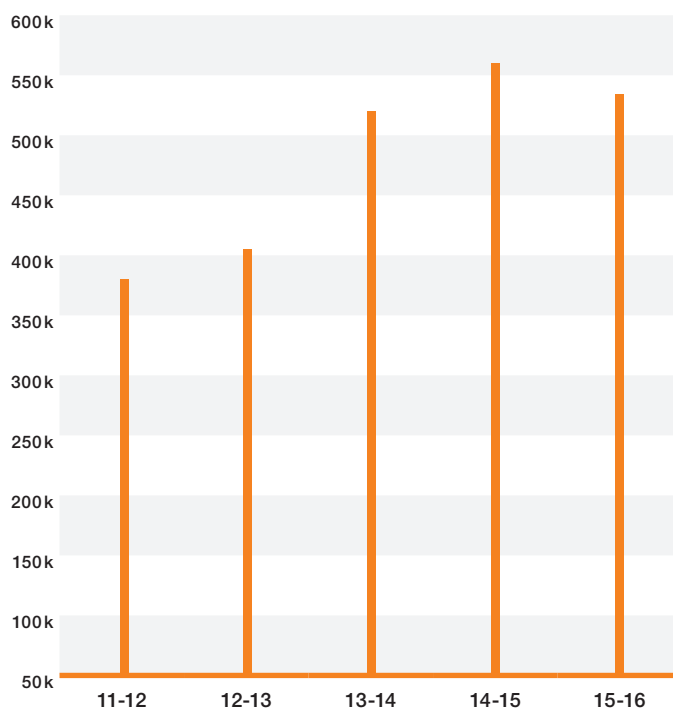
NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2011-2012 À 2015-2016

En 2015-2016, la Société a accueilli 53 expositions commerciales et publiques, soit 4 de plus que l'année dernière pour une hausse de 8 % sur ce plan. Avec 26 expositions publiques, le Palais a enregistré une hausse de 13 % par rapport à 2014-2015 dans ce domaine, ainsi qu'une augmentation de 3,8 % avec les 27 expositions commerciales tenues.



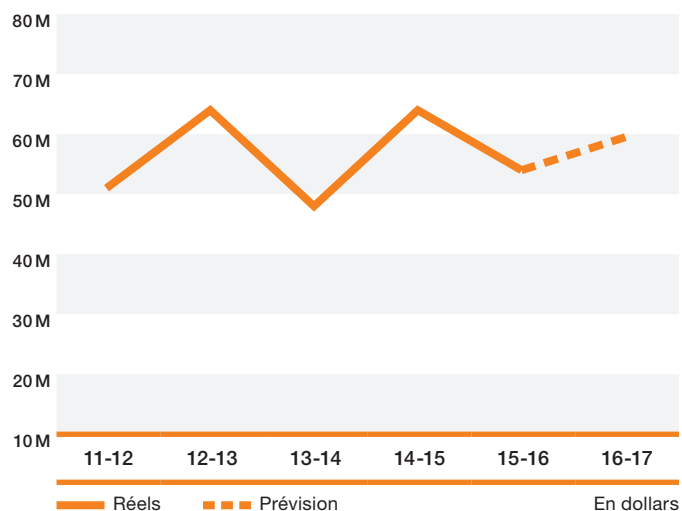
NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS DE 2011-2012 À 2015-2016

En 2015-2016, 534 208 personnes ont été accueillies au Palais dans le cadre d'expositions publiques et commerciales. Ce résultat figure au deuxième rang des plus importants achalandages enregistrés au cours des cinq dernières années. Les expositions publiques représentent plus de 90 % de l'affluence totale des expositions.



RETOMBÉES ÉCONOMIQUES* DE 2011-2012 À 2015-2016

En 2015-2016, les 53,8 millions de retombées économiques générées par les expositions commerciales représentent une baisse de 16,9 % par rapport à l'an passé.



* Estimation des recettes émanant des touristes d'affaires venus du Québec et de l'extérieur du Québec.

MARCHÉ DES CONFÉRENCES, DES RÉUNIONS ET DES GALAS

237
événements

4,5 M\$
en revenus autonomes

148 404
participants

Les **conférences** et **réunions** sont des rassemblements de personnes, habituellement pour une journée ou deux au maximum, ou une rencontre statutaire des membres d'une organisation ou d'une entreprise sur un sujet donné. Cette catégorie d'événements inclut les conférences de presse ou autres, les assemblées, les colloques, les forums, les symposiums et les séminaires d'envergure restreinte quant à leur durée et au nombre de leurs participants.

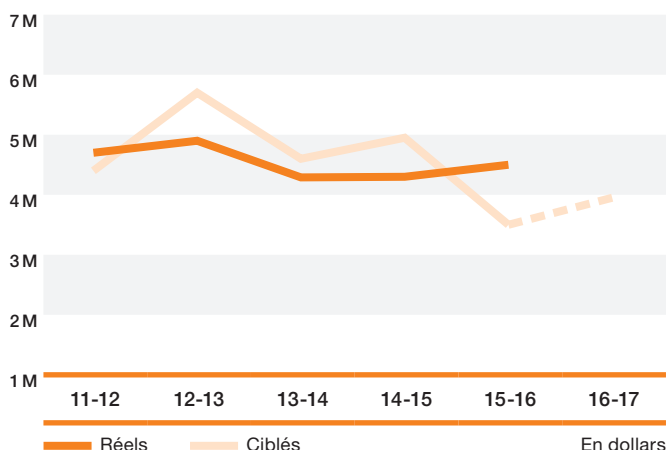
Un **gala** est une activité sociale organisée pour souligner une occasion marquante et qui comprend une prestation alimentaire : un banquet, une fête, une remise de diplômes ou de marques de reconnaissance, des présentations de nature artistique, sportive ou sociale, etc.

LES RÉSULTATS EN BREF

Même si elle a accueilli moins de conférences et de réunions en 2015-2016, la Société a connu une bonne performance sur ce marché. On enregistre des hausses sur le plan des revenus autonomes (+5,4 %), des revenus autonomes au pied carré (+7,8 %) et du nombre de réceptions tenues (+18,7 %) par rapport à l'année dernière.

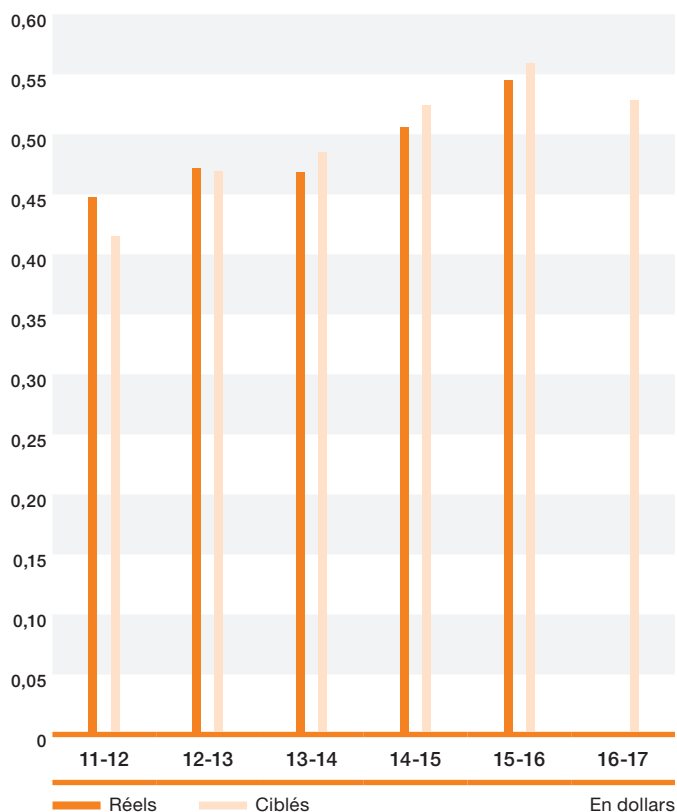
REVENUS AUTONOMES DE 2011-2012 À 2015-2016

Cette année, les revenus autonomes générés par les conférences, les réunions et les galas ont connu une hausse de 5,4 % par rapport à 2014-2015 pour atteindre 4,5 millions de dollars.



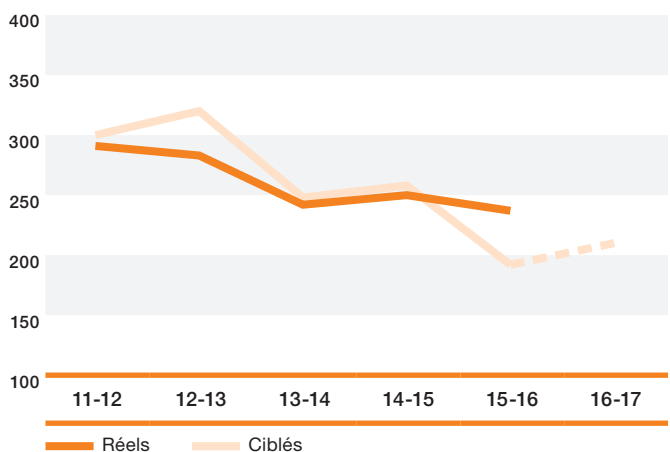
REVENUS AUTONOMES AU PI² DE 2011-2012 À 2015-2016

Pour une deuxième année consécutive, les revenus autonomes au pied carré générés par les conférences, les réunions et les galas enregistrent une hausse. Ils ont connu une augmentation de 7,8 % par rapport à 2014-2015.



NOMBRE TOTAL D'ÉVÉNEMENTS DE 2011-2012 À 2015-2016

La Société a accueilli un total de 237 conférences, réunions et galas en 2015-2016, en légère baisse par rapport à l'année précédente. À noter qu'avec six événements de plus, le nombre de réceptions tenues a connu une hausse de 18,7 % par rapport à 2014-2015.





LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ENVIRONNEMENT

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN 2015-2016, LA SOCIÉTÉ A RENOUVELÉ SON ADHÉSION À LA *STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020* EN METTANT EN ŒUVRE SON NOUVEAU *PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE*. LA SOCIÉTÉ RECONNAÎT AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE SON PLAN D'AFFAIRES ET CONTRIBUE AU POSITIONNEMENT ET À L'IMAGE DE MARQUE DU PALAIS.

LA SOCIÉTÉ EST DÉTERMINÉE À POURSUIVRE SES EFFORTS DE MOBILISATION AUPRÈS DU PERSONNEL, DES FOURNISSEURS, DES LOCATAIRES, DES PARTENAIRES ET DES CLIENTS AFIN D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS ET DE MENER LES ACTIONS FIGURANT DANS SON *PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020*.

À ces égards, le Palais souhaite assumer le rôle de chef de file qui lui revient dans le cadre de sa mission d'accueil et d'organisation de congrès, de réunions et d'expositions et contribuer pleinement à l'essor de Montréal et du Québec au plan du développement durable.

Par ailleurs, en appui à ses partenaires métropolitains, le Palais réitère son engagement à collaborer activement à la mise en œuvre du *Plan vert de l'industrie touristique montréalaise*, adopté par Tourisme Montréal, ainsi que du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020*, adopté par la Ville de Montréal.

L'ENVIRONNEMENT

L'économie d'énergie est au cœur de chacune des actions entreprises et dicte les pratiques quotidiennes, qu'il s'agisse d'achat, de remplacement ou de réparation des équipements.

UN SUIVI SERRÉ SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE

En 2015-2016, afin de se conformer aux exigences de la certification Écolectrique d'Hydro-Québec, la Société a porté une attention particulière à l'amélioration de son efficacité énergétique. L'implantation de nouvelles façons de faire sera complétée au cours de la prochaine année financière.

Grâce à la mise en œuvre de diverses mesures, la consommation électrique a connu une baisse de 11 % cette année. Quant à la consommation de gaz naturel, elle a enregistré une baisse de 8 %. Ces réductions ont entraîné des économies substantielles de l'ordre de 35 000 \$ en 2015-2016.

Malgré une hausse du taux d'occupation, la Société a su garder le cap sur un contrôle rigoureux de l'efficacité énergétique.

CERTIFICATION BOMA BEST DE NIVEAU 3

Tirant profit d'excellentes pratiques de gestion, l'immeuble maintient une bonne performance énergétique et environnementale, conformément aux exigences de la certification BOMA BEST de niveau 3.

PROJET CULTI-VERT

Le projet Culti-Vert a suivi son cours. C'est en 2011 que la Société a mis sur pied ce projet qui illustre l'importance qu'elle accorde au développement durable. En verdissant près de 6 000 pieds carrés des toits du Palais, le projet Culti-Vert contribue à réduire les îlots de chaleur, à améliorer la qualité de l'air de la métropole et à favoriser la pollinisation au centre-ville grâce aux milliers d'abeilles abritées par ses trois ruches.

Malgré la température peu clémente du début de l'été 2015, les récoltes ont totalisé environ 500 kilos de fruits, légumes et fines herbes. De magnifiques produits qui agrémentent de belle façon les assiettes préparées par Capital Traiteur pour les convives du Palais!

Parmi les nouveautés de l'été, la terrasse située au niveau 7 a accueilli de nouvelles plantes mellifères, ce qui a favorisé la pollinisation de même que la production par les abeilles de plus de 30 kilos de miel.

L'exercice 2015-2016 aura aussi été une année de réflexion concernant l'évolution du projet Culti-Vert. Un autre projet ambitieux et unique dans la région de Montréal est ainsi appelé à poursuivre de façon innovatrice les efforts de réduction des îlots de chaleur dans les années à venir.

RÉCUPÉRATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Grâce au système Électrobac, la Société a pu collecter 1 404 appareils électroniques, représentant 110 kilos de matériel électronique récupéré en 2015. Les appareils collectés ont été recyclés ou réemployés, une fois leurs données effacées.

NOUVELLE CERTIFICATION iCOMPLI SUSTAINABILITY

Mise sur pied par 300 professionnels de l'industrie du tourisme d'affaires, la norme ASTM-APEX est la première en Amérique du Nord à établir des critères de performance relatifs à des pratiques durables et à des systèmes de gestion responsables pour les acteurs touristiques du secteur des congrès. L'obtention de cette nouvelle certification par Montréal place la destination et le Palais des congrès dans une position avantageuse dans un contexte mondial extrêmement compétitif.

L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

En 2015-2016, la Société et ses employés ont poursuivi leur contribution au mieux-être de la collectivité en mettant en œuvre différentes actions qui ont pris la forme de collectes de fonds, de dons de matériel récupéré et de surplus de nourriture et d'activités de soutien à des groupes communautaires.

JOURNÉE COUP DE POUCE

En 2015-2016, la journée Coup de pouce en était à sa huitième édition. Pas moins de 31 employés du Palais ont participé à cette journée. Ils ont ainsi eu l'occasion de servir des repas, de faire de l'aménagement horticole ou intérieur et de trier des vêtements, de la nourriture, des jouets ou des livres au profit des quatre organismes communautaires suivants.

- **Sac à dos:** organisme qui vise l'insertion sociale et économique des personnes en situation d'itinérance ainsi que de ceux et celles qui risquent de l'être.
- **Mission St-Michael:** organisme qui travaille avec les personnes défavorisées et les sans-abri du centre-ville de Montréal.
- **Société pour les enfants handicapés du Québec:** organisme de bienfaisance fondé en 1930 et ayant pour mission de favoriser le développement personnel des enfants qui ont des besoins spéciaux et leur intégration dans la communauté.
- **Présence Compassion:** œuvre sociale de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal qui intervient dans la rue auprès des personnes en situation d'itinérance au centre-ville et dans le Vieux-Montréal.

CAMPAGNE ENTRAIDE

La Campagne Entraide 2015 a permis de recueillir près de 3 000 \$ grâce à des dons des employés et de la Société.

UNE HEURE POUR LA TERRE

Le 19 mars 2016 à 20 h 30, la Société a éteint son enseigne lumineuse et l'éclairage de ses espaces libres dans un effort de sensibilisation aux changements climatiques, en appui au World Wide Fund du Canada (WWF-Canada).

MAISON DU PÈRE

Au cours de l'année, Capital Traiteur, le fournisseur exclusif du Palais, remet des surplus alimentaires à la Maison du Père, organisme de bienfaisance dont la mission est d'aider les hommes qui souhaitent se sortir de l'itinérance.

REDDITION DE COMPTES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Depuis l'adoption de son premier plan d'action en développement durable en 2008, la Société du Palais des congrès de Montréal a implanté plusieurs initiatives. Tout en poursuivant les actions déjà mises en œuvre, la Société entreprendra des gestes innovants afin de renforcer la gouvernance du développement durable et contribuer à une meilleure gestion des finances publiques.

OBJECTIF 1.1

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1)

Action 1	Gérer les ressources matérielles de façon écoresponsable et valoriser les matières résiduelles
Indicateurs	1. Taux annuel de matières recyclées 2. Maintien des certifications BOMA BEST et APEX/ASTM
Cibles	1. Augmenter de 2,5 % le taux de matières recyclées d'ici 2020 2. Maintenir les certifications BOMA BEST (niveau 3) et APEX/ASTM pour toute la durée du plan
Action 2	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du bâtiment
Indicateur	Nombre de tonnes équivalentes de gaz à effet de serre par mètre carré par année
Cible	D'ici 2020, réduire de 10 % les émissions de GES par rapport au niveau évalué en 2009-2010
Action 3	Exécuter les projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable
Indicateur	Pourcentage des matériaux de construction et de rénovation revalorisés
Cible	D'ici 2020, revaloriser 50 % des matériaux de construction et de rénovation des projets réalisés

OBJECTIF 1.1 (suite)

Action 4	Intégrer des considérations écoresponsables dans le matériel et les outils de communication
Indicateurs	1. Établir une ligne directrice pour les achats écoresponsables de cadeaux institutionnels 2. Pourcentage des cadeaux institutionnels créés au Québec
Cibles	1. Adopter une ligne directrice d'ici le 31 mars 2017 2. D'ici 2020, augmenter de 37 % à 43 % la proportion des cadeaux institutionnels créés au Québec
Action 5	Adopter une politique d'achat écoresponsable
Indicateur	Politique d'achat écoresponsable
Cible	Adopter une politique d'ici le 31 mars 2017
Action 6	Évaluer et augmenter les acquisitions écoresponsables
Indicateurs	1. Établir un système de suivi des achats écoresponsables 2. Établir une cible à atteindre en 2020 3. % d'atteinte de la cible en 2020
Cibles	1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2017 3. Cible établie le 31 mars 2017

OBJECTIF 1.2

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS
(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2)

Action 7	Élaborer et utiliser des méthodes d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable
Indicateur	Nombre de projets d'acquisition, de construction et de rénovation qui intégreront des principes de développement durable dans leur évaluation
Cible	2 projets par année

OBJECTIF 1.4

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Action 8	Favoriser la formation en continu sur les pratiques en matière de développement durable
Indicateur	Nombre d'heures de formation offertes à des employés
Cible	14 heures de formation par année
Action 9	Promouvoir et mettre en valeur les initiatives favorables au développement durable à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation
Indicateur	Nombre de diffusions d'information pertinente
Cible	2 diffusions à l'interne et 1 à l'externe par année

OBJECTIF 1.5

RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER
DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

(ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3)

Action 10	Poursuivre la participation de la Société aux activités culturelles de la métropole
Indicateur	Nombre de partenariats avec des entreprises culturelles
Cible	Jusqu'en 2020, maintenir notre partenariat Art public Montréal et La Vitrine culturelle

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2**DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE**

Le développement durable s'appuie sur une vision où la prospérité économique, la protection de l'environnement et le progrès social sont indissociables et encouragent l'innovation.

La recherche en développement durable permet d'acquérir des connaissances utiles pour amorcer les changements nécessaires et la Société du Palais des congrès de Montréal s'engage à y contribuer.

OBJECTIF 2.5

AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Action 11	Sensibiliser le public à la consommation responsable
Indicateur	Le nombre d'articles publiés sur le sujet
Cible	D'ici 2020, publier 5 articles sur la consommation responsable dont 1 sur les impacts positifs de l'achat de billets en ligne
Action 12	Participer au projet de réduction à la source du gaspillage alimentaire du Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (sujet au financement externe du projet)
Indicateurs	1. Participer activement à l'étude 2. Établir une cible à atteindre en 2020 3. % d'atteinte de la cible en 2020
Cibles	1. 31 mars 2017 2. 31 mars 2017 3. Cible établie le 31 mars 2017

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

La Société du Palais des congrès de Montréal désire continuer de conscientiser ses employés et ceux de ses fournisseurs, partenaires et sous-traitants à l'importance du travail bénévole et de l'engagement communautaire.

OBJECTIF 4.2

APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Action 13	Soutenir le projet Action Médiation 2016 de la Société de développement social de Ville-Marie
Indicateur	Maintien de la participation de la Société au projet
Cible	Jusqu'en 2020, rester partenaire du projet

OBJECTIF 4.3

APPUYER ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET LES MILIEUX DÉFAVORISÉS

Action 14	Favoriser les activités qui permettent aux employés de développer la culture de l'entraide et de s'impliquer dans leur milieu
Indicateur	Activité annuelle de sensibilisation et nombre de participants
Cible	Jusqu'en 2020, tenir 1 activité par année avec un minimum de 30 participants

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

La Société du Palais des congrès de Montréal s'assure d'offrir un milieu sain et sécuritaire à son personnel et à ses visiteurs et elle vise constamment à y améliorer les conditions de travail. Fidèle à son engagement, la Société continuera de mettre en place des conditions favorisant la santé et la sécurité au travail et s'assurera de poursuivre la sensibilisation de son personnel.

OBJECTIF 5.1

FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

Action 15	Assurer aux employés l'accès à des locaux propices à la pratique d'activités physiques
Indicateur	Taux d'accessibilité aux locaux requis
Cible	D'ici 2020, assurer un taux d'accessibilité de 100 %

OBJECTIF 5.2

AGIR POUR QUE LES MILIEUX DE VIE SOIENT PLUS SAINS ET SÉCURITAIRES

Action 16	Promouvoir la prévention et la sécurité en milieu de travail
Indicateurs	1. Nombre de rencontres du comité Santé et sécurité par année 2. Nombre de communications axées sur la sensibilisation par année
Cibles	1. 4 rencontres du comité par année 2. 2 communications par année

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

Après d'être dotée en 2012 d'un toit vert comprenant un jardin potager, des plantes grimpantes ainsi que trois ruches abritant des abeilles pollinisatrices, la Société du Palais des congrès de Montréal poursuivra ses efforts en sensibilisant la collectivité aux avantages des toits verts en milieu urbain.

OBJECTIF 6.1

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Action 17	Poursuivre les initiatives visant à contrer les îlots de chaleur et à promouvoir l'agriculture urbaine
Indicateur	Nombre de pieds carrés de toitures vertes
Cible	D'ici 2020, augmenter la superficie verte de 25 %

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

La Société du Palais des congrès de Montréal désire continuer à offrir son appui à l'électrification des transports, qui représente un cadre de développement plus respectueux de l'environnement.

OBJECTIF 7.2

APPUYER L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE CE SECTEUR
POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

Action 18	Faire connaître le réseau de bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement du Palais des congrès
Indicateur	Nombre de communications axées sur la sensibilisation par année
Cibles	1. 2 communications par année 2. 1 promotion du service sur notre site Web

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'engagement de longue date de la Société du Palais des congrès de Montréal est attesté, entre autres, par les certifications BOMA BEST (niveau 3) et APEX/ASTM qu'elle détient. La Société poursuivra sur cette lancée en optimisant ses mesures de réduction de sa consommation d'énergie et en sensibilisant régulièrement ses employés.

OBJECTIF 8.1

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Action 19	Poursuivre les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique
Indicateur	Nombre de projets réalisés par année
Cible	Jusqu'en 2020, réaliser 2 projets par année
Action 20	Sensibiliser les employés du Palais à la réduction de la consommation d'énergie
Indicateur	Nombre de communications par année
Cible	Jusqu'en 2020, diffuser 2 communications par année

ANNEXE 1

LISTE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 NON RETENUS PAR LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

MOTIFS RELATIFS AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Trois motifs permettent d'expliquer pourquoi certains objectifs gouvernementaux ne font pas partie du *Plan d'action de développement durable 2015-2020* de la Société :

- A** La mission du Palais ne permet pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif.
- B** Une autre action du plan contribue à l'atteinte de cet objectif.
- C** Un autre engagement du Palais contribue à l'atteinte de cet objectif.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

	Motif	Commentaires
Objectif 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales	A	
Objectif 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

	Motif	Commentaires
Objectif 2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	A	
Objectif 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	B	L'action 5 du plan contribue à l'atteinte de cet objectif.
Objectif 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	A	
Objectif 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

	Motif	Commentaires
Objectif 3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A	
Objectif 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

	Motif	Commentaires
Objectif 4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

	Motif	Commentaires
Objectif 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A	
Objectif 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	A	
Objectif 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7
 SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

	Motif	Commentaires
Objectif 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	A	

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8
 FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
 EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

	Motif	Commentaires
Objectif 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A	
Objectif 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	A	



AUTRES
**EXIGENCES
LÉGALES**

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Charte de la langue française, la politique linguistique de la Société, adoptée en 2000, définit des règles qui doivent être respectées par l'ensemble du personnel.

Le comité permanent de la politique linguistique de la Société veille à l'application de la politique et à la sensibilisation des employés à ce sujet. Ce comité, composé de cinq membres, veille à effectuer des suivis sur divers sujets liés à l'usage du français en milieu de travail. Dans l'ensemble, la politique est bien respectée et nos employés privilégient l'usage du français dans leurs communications.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle ?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés ?	Non
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice ?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent ?	Non

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle ?

1. Projet en élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	X
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu).	8 nov. 2000

Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011

S.O.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

Au cours de l'année, il y a eu cinq (5) demandes d'accès à l'information qui ont été traitées dans les 20 jours, comme prévu par la loi. Les documents demandés concernaient :

- Le mode de sélection en cas de besoin d'une firme d'enquêtes privées.
- Le salaire annuel du personnel-cadre et non syndiqué de la Société ainsi que le montant annuel respectif versé par l'employeur et l'employé pour l'assurance collective.
- L'état des constatations et des recommandations transmises au Secrétariat du Conseil du trésor au terme de travaux d'évaluation d'un programme, en vertu de la section 3, paragraphe 2, articles 9 à 12 de la *Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes* pour les années 2014 et 2015.
- La politique d'affichage dans nos locaux et aires de travail communes.
- Les indicateurs annuels de performance administrative de 2008 à 2015.

Les demandes d'accès à l'information peuvent être faites par courriel à partir du congresmtl.com conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

La Société dispose d'un code d'éthique et de déontologie publié en annexe du présent rapport annuel. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue.

MESURES PRISES POUR RÉPONDRE AUX RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation n'a été émise par le Vérificateur général du Québec à la suite de l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2016.

FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et assurer la transparence du processus tarifaire de même que la reddition de comptes.

Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus à une reddition de comptes sur la tarification des biens et des services qu'ils fournissent à la population et aux entreprises.

Le tableau suivant présente les renseignements exigés par la politique en vigueur.

REDDITION DE COMPTES SUR LA TARIFICATION

Catégorie de revenus	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs
Location d'espaces	Valeur marchande	1 ^{er} janvier 2016	IPC
Redevances	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2016	Entente contractuelle
Services auxiliaires	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2016	Variable
Stationnement	Valeur marchande	1 ^{er} avril 2016	Variable
Location de locaux	Valeur marchande	selon le bail	IPC

Catégorie de revenus	Revenus (\$)	Coûts (\$)	Niveau de financement (\$)	% atteint	% visé
Location d'espaces	9 726 382	11 108 654	(1 382 272)	88 %	82 %
Redevances	6 100 789	4 832 947	1 267 842	126 %	112 %
Services auxiliaires	8 150 348	6 438 605	1 711 743	127 %	113 %
Stationnement	1 420 195	1 221 376	198 819	116 %	96 %
Location de locaux	1 023 989	1 022 100	1 889	100 %	87 %
SOUS-TOTAL	26 421 703	24 623 682	1 798 020	107 %	96 %

Revenus provenant d'une autre source que la tarification

Location à titre gratuit	1 069 912	0	1 069 912	
Subvention du gouvernement du Québec				
De fonctionnement	20 576 473	0	20 576 473	
Relative au remboursement de la dette à long terme	13 141 036	0	13 141 036	
Relative aux immobilisations	376 711	0	376 711	
Virement des contributions reportées	109 429		109 429	
Intérêts	262 301	0	262 301	
SOUS-TOTAL	35 535 862	0	35 535 862	

Coûts non reliés à la prestation de produits ou services

Perte sur location à titre gratuit	0	1 069 912	(1 069 912)	
Taxes municipales et scolaires	0	10 908 690	(10 908 690)	
Intérêts sur la dette à long terme	0	8 658 019	(8 658 019)	
Maintien des actifs	0	642 517	(642 517)	
Amortissement des immobilisations corporelles	0	11 185 566	(11 185 566)	
Autres dépenses hors opérations	0	328 927	(328 927)	
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	0	193 754	(193 754)	
SOUS-TOTAL	0	32 987 386	(32 987 386)	
TOTAL DES REVENUS ET DÉPENSES	61 957 565	57 611 069	4 346 496	

LES FAITS SAILLANTS

107 % Le niveau de financement global s'établit à 107 % pour 2015-2016, un écart de 11 % par rapport à la cible. Ce résultat s'explique par la combinaison d'un écart favorable de 10,4 % des revenus ciblés et d'une diminution des coûts de 0,7 % par rapport à la cible. En 2014-2015, le niveau de financement global était de 98 %.	100 % des coûts liés à une source de tarification sont assumés par les revenus de la Société.	100 % du coût des taxes municipales et scolaires sont subventionnés par le gouvernement.
	100 % du coût du service de la dette sont subventionnés par le gouvernement.	100 % du coût du maintien des actifs sont subventionnés par le gouvernement.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Globalement, 2015-2016 fut une année de continuité sur le plan des ressources informationnelles. Nous avons parachevé l'un des projets qui étaient en cours l'an dernier et sommes sur le point de finaliser les deux (2) autres amorcés au cours des dernières années.

Les tableaux suivants font état des activités d'encadrement et de continuité ainsi que des projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2015-2016.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR 2015-2016

Description	Dépenses et investissements prévus (en milliers de \$)	Dépenses et investissements réels (en milliers de \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	142,9	157,5	Avantages sociaux plus élevés que prévu.
Activités de continuité	2 192,6	1 700,9	Certaines acquisitions prévues ont été reportées à l'an prochain.
Projets	527,4	199,5	Certains projets n'ont pas été complétés selon l'échéancier initial.
TOTAL	2 862,9	2 057,9	

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Réseau sans fil extérieur (zone d'accès public)	100 %	Le projet est terminé. Il a été lancé publiquement le 25 juin 2015, en collaboration avec la Ville de Montréal.
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	90 %	Le projet suit son cours et sera complété en 2016-2017.
Mise à jour d'un logiciel de gestion de l'entretien préventif	98 %	Le projet suit son cours et sera complété en 2016-2017.

LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DES RESSOURCES QUI Y SONT AFFECTÉES

Projet	Ressources financières prévues (en milliers de \$)	Ressources financières utilisées (en milliers de \$)	Explication sommaire des écarts
Réseau sans fil extérieur (zone d'accès public)	354,5	94,1	Le projet est complété.
Achat et implantation d'un logiciel de gestion des ressources humaines	46,8	26,5	Le projet sera complété au début de 2016-2017.
Mise à jour d'un logiciel de gestion de l'entretien préventif	126,1	79,0	Le projet sera complété au début de 2016-2017.
TOTAL	527,4	199,6	

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

CONTRATS DE SERVICES

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2015 ET LE 31 MARS 2016

	Nombre	Valeur (en milliers de \$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	3	1 784,6
TOTAL DES CONTRATS DE SERVICES	3	1 784,6

¹ Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La LGCE prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, la somme des effectifs des organismes publics relevant d'un ministre dont le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique* ne doit pas excéder celle de la période correspondante de 2014-2015. Au terme de cette période, la Société a respecté la cible fixée par la ministre du Tourisme.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2016

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2016
1. Personnel d'encadrement	43 501	0	43 501	23
2. Personnel professionnel	0	0	0	0
3. Personnel infirmier	0	0	0	0
4. Personnel enseignant	0	0	0	0
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	155 694	7 307	163 001	85
6. Agent de la paix	0	0	0	0
7. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	78 410	6 501	84 911	114
8. Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
TOTAL DES HEURES	277 605	13 808	291 413	222
TOTAL EN ETC (nombre d'heures/1 826,3)	152			



LES ÉTATS FINANCIERS AU **31 MARS 2016**

RAPPORT DE LA DIRECTION

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2016

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Larivée, MBA
Président-directeur général



André Saucier, CPA, CGA
Vice-président aux finances et à l'administration

Montréal, le 9 juin 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation

des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La Société du Palais des congrès de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015 à l'état de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts et pour lesquelles les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société du Palais des congrès de Montréal a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle

qui est exigible dans l'exercice de la Société du Palais des congrès de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi,

les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	2016	2015
État de la situation financière		
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	222 185 191 \$	236 335 159 \$
Subvention reportée du gouvernement du Québec	166 616 125	176 589 239
Dette nette	(55 569 066)	(59 745 920)
Excédent cumulé	55 569 066	59 745 920
État des résultats		
Subvention du gouvernement du Québec	(4 176 854)	(2 427 650)
Excédent de l'exercice	(4 176 854) \$	(2 427 650) \$

OPINION AVEC RÉSERVE

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de

ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

 *Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA*

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Montréal, le 9 juin 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
De fonctionnement	20 716 476 \$	20 576 473 \$	22 626 348 \$
Relative au remboursement de la dette	13 006 824	13 141 036	10 799 861
Relative aux immobilisations	350 430	376 711	394 141
Virement des contributions reportées (note 12)	31 736	109 429	66 910
Location d'espaces	9 328 052	9 726 382	8 915 493
Services auxiliaires (note 3)	8 055 408	9 570 543	7 725 149
Redevances (note 4)	5 486 662	6 100 789	5 915 059
Location de locaux	1 058 965	1 023 989	1 001 994
Location à titre gratuit (note 5)	—	1 069 912	975 751
Intérêts	325 000	262 301	290 936
	58 359 553	61 957 565	58 711 642
CHARGES			
Frais d'événements (note 6)	6 280 823	6 338 240	5 959 351
Frais d'exploitation et d'administration (note 7)	18 806 142	19 113 093	18 211 552
Taxes municipales et scolaires	11 341 000	10 908 690	10 873 424
Frais financiers (note 8)	9 021 449	8 801 814	9 492 597
Amortissement des immobilisations corporelles	11 106 199	11 185 566	10 751 400
Perte à la location à titre gratuit (note 5)	—	1 069 912	975 751
Perte (gain) à la cession d'immobilisations corporelles	396 902	193 754	(23 643)
	56 952 515	57 611 069	56 240 432
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 407 038	4 346 496	2 471 210
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 033 519	5 033 519	2 562 309
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	6 440 557 \$	9 380 015 \$	5 033 519 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

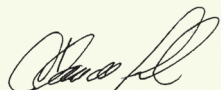
AU 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 889 729 \$	16 929 062 \$
Placements (note 9)	2 325 507	2 325 507
Débiteurs	1 636 742	1 532 678
Loyers à recevoir	26 677	37 851
	20 878 655	20 825 098
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 10)	6 522 485	4 623 456
Intérêts courus à payer	1 550 024	1 573 180
Revenus perçus d'avance	3 744 662	3 409 647
Dettes (note 11)	220 701 015	233 645 996
Contributions reportées (note 12)	2 074 464	2 183 893
Subvention spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 13)	—	618 642
	234 592 650	246 054 814
DETTE NETTE	(213 713 995)	(225 229 716)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	3 419 914	3 181 338
Frais reportés	97 371	75 511
Immobilisations corporelles (note 14)	219 576 725	227 006 386
	223 094 010	230 263 235
EXCÉDENT CUMULÉ	9 380 015 \$	5 033 519 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration



Suzanne Landry
Présidente du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 407 038 \$	4 346 496 \$	2 471 210 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 510 537)	(3 956 259)	(3 843 556)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 106 199	11 185 566	10 751 400
Perte (gain) à la disposition d'immobilisations corporelles		193 754	(23 643)
Abandon de projets en cours		6 600	25 419
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		—	37 015
	4 595 662	7 429 661	6 946 635
Acquisition de charges payées d'avance		(12 562 740)	(14 872 424)
Utilisation des charges payées d'avance		12 324 164	12 449 343
Acquisition des frais reportés		(53 076)	—
Utilisation des frais reportés		31 216	58 756
		(260 436)	(2 364 325)
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	6 002 700	11 515 721	7 053 520
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(225 229 716)	(225 229 716)	(232 283 236)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(219 227 016) \$	(213 713 995) \$	(225 229 716) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrée de fonds – clients	26 634 134 \$	22 932 757 \$
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(35 327 473)	(40 332 529)
Intérêts reçus	262 744	302 884
Intérêts versés	(8 628 915)	(11 085 738)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	(17 059 510)	(28 182 626)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 314 365)	(4 956 774)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	—	37 015
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(3 314 365)	(4 919 759)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	21 921 469	—
Dettes remboursées	(35 062 505)	(10 799 861)
Encaissement de subventions et contributions	33 475 578	35 276 594
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	20 334 542	24 476 733
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	(39 333)	(8 625 652)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 929 062	25 554 714
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	16 889 729 \$	16 929 062 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2016

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée sans capital-actions par la *Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal* (RLRQ, chapitre S-14.1). Elle a pour mission :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès de Montréal;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès de Montréal et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. 1-3), de l'article 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5^e suppl.) et de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est permise lorsqu'elle est cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des

actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la provision pour créances douteuses, la durée de vie des immobilisations et l'évaluation de la provision pour moins-value des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

ÉTAT DES GAINS OU PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises sont sans impact à la fin de l'exercice.

REVENUS

SUBVENTIONS

Les revenus de subvention sont constatés dans l'exercice au cours duquel les faits qui donnent lieu à ces revenus se sont produits, dans la mesure où lesdites subventions sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont comptabilisées en subventions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont virées aux revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CONTRIBUTIONS

Les contributions reçues qui font l'objet d'une affectation externe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et celles reçues sous forme d'immobilisations amortissables sont comptabilisées à titre de

contributions reportées et sont virées aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

LOCATION À TITRE GRATUIT

Les opérations non monétaires ayant une substance commerciale sont comptabilisées à la juste valeur.

AUTRES

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent.

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de revenus perçus d'avance ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs et les loyers à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux et les taxes à payer), les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

ACTIFS FINANCIERS

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Société consiste à présenter dans le poste «trésorerie et équivalents de trésorerie» les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, le cas échéant, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

PLACEMENTS

Les placements sont initialement comptabilisés au coût, diminué de toute moins-value durable. Cette dernière est comptabilisée aux résultats de l'exercice.

La provision pour moins-value représente la meilleure estimation, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Les principaux facteurs considérés dans l'établissement de la provision pour moins-value sont la qualité des actifs sous-jacents ainsi que la séquence de subordination imbriquée dans les billets.

PASSIFS

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs.

FRAIS REPORTÉS

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation, établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 et 10 ans
Logiciels	5 et 10 ans

Les immobilisations en cours de construction ou d'agrandissement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

3. SERVICES AUXILIAIRES

	2016	2015
Plomberie et électricité	2 236 601 \$	1 930 331 \$
Aménagement	1 964 760	1 711 406
Télécommunications	1 450 263	877 492
Stationnement	1 420 195	1 305 336
Audiovisuel	1 208 922	864 548
Entretien ménager	583 478	527 664
Sécurité	373 068	220 172
Accueil et vestiaire	245 315	208 985
Autres	87 941	79 215
	9 570 543 \$	7 725 149 \$

4. REDEVANCES

	2016	2015
Services alimentaires	4 062 183 \$	3 621 100 \$
Services audiovisuels	1 317 018	1 635 428
Billets vendus	640 624	616 296
Autres	80 964	42 235
	6 100 789 \$	5 915 059 \$

5. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contre-partie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès de Montréal, de certains actifs qui leur appartenaient.

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2016	2015
Traitements – personnel à l'événement		
Accueil et vestiaire	1 024 778 \$	998 868 \$
Services à la clientèle	733 425	739 858
Audiovisuel	475 509	565 602
Télécommunications	193 659	181 205
Stationnement	47 037	87 584
Aménagement	1 905 317	1 692 322
Entretien ménager	664 614	737 932
Plomberie et électricité	446 301	362 225
Sécurité	306 727	180 663
Audiovisuel	128 225	42 942
Télécommunications	32 227	43 531
Autres frais	380 421	326 619
	6 338 240 \$	5 959 351 \$

7. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2016	2015
Traitements et avantages sociaux	9 587 221 \$	9 701 247 \$
Entretien et réparations	2 336 241	1 849 485
Électricité et chauffage	1 686 886	1 721 288
Promotion et communications	1 866 517	1 438 924
Service d'entretien spécialisé	873 803	900 482
Gardiennage	735 959	769 368
Service d'entretien ménager	773 435	690 103
Services professionnels et administratifs	814 359	680 306
Assurances et permis	306 402	309 715
Virement des frais reportés	31 216	58 756
Formation professionnelle	32 531	45 612
Créances douteuses et irrécouvrables	63 838	42 631
Loyers	4 685	3 635
	19 113 093 \$	18 211 552 \$

8. FRAIS FINANCIERS

	2016	2015
Intérêts sur les dettes	8 658 019 \$	9 388 204 \$
Autres intérêts et frais bancaires	143 795	104 393
	8 801 814 \$	9 492 597 \$

9. PLACEMENTS

Au 31 mars 2016, la Société détient les billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs cadres II) suivants :

2016						2015			
VAC II	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Taux d'intérêt	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
Catégorie A-1	15 juil. 2056	0,996 %	185 198 \$	— \$	185 198 \$	0,772 %	185 198 \$	— \$	185 198 \$
Catégorie A-2	15 juil. 2056	0,496 %	2 143 739	3 430	2 140 309	0,773 %	2 143 739	3 430	2 140 309
Catégorie B	15 juil. 2056	0,496 %	389 148	389 148	—	0,000 %	389 148	389 148	—
Catégorie C	15 juil. 2056	20,995 %	84 083	84 083	—	0,000 %	84 083	84 083	—
TOTAL			2 802 168 \$	476 661 \$	2 325 507 \$		2 802 168 \$	476 661 \$	2 325 507 \$

Au cours de l'exercice, la direction estime que ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fournisseurs	2 845 257 \$	1 930 112 \$
Fournisseurs – immobilisations corporelles	1 046 682	395 477
Avantages sociaux	1 213 576	885 534
Traitements	661 918	853 892
Taxes de vente à payer	219 968	386 448
Autres	535 084	171 993
	6 522 485 \$	4 623 456 \$

11. DETTES

	2016	2015
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 5,234 %, remboursable par versements semestriels de 1 172 832 \$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 \$ le 30 septembre 2015	— \$	22 493 950 \$
Taux fixe de 4,343 %, remboursable par versements semestriels de 201 051 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2016 et par un versement de 4 445 695 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	4 545 525	4 739 812
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 4 031 559 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 55 221 539 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	84 278 837	88 933 804
Taux fixe de 3,779 %, remboursable par versements semestriels de 155 464 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 3 535 344 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	4 389 391	4 526 293
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 4 220 866 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 45 316 603 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	87 071 869	92 230 486
Taux fixe de 3,5097 %, remboursable par versements semestriels de 1 108 830 \$, jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 et par un versement de 7 244 447 \$ le 1 ^{er} septembre 2023	19 240 387	20 721 651
Taux fixe de 2,813 %, remboursable par versements semestriels de 1 017 783 \$, jusqu'au 1 ^{er} septembre 2028	21 175 006	—
	220 701 015 \$	233 645 996 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2017	18 019 473 \$
2018	13 952 039
2019	14 449 881
2020	14 965 600
2021	15 499 842
2022 et suivants	144 897 536
	221 784 371 \$

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu des régimes d'emprunts institués par la Société, le ministre du Tourisme, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

De tierces parties ont financièrement participé, en tout ou en partie, à l'acquisition d'immobilisations (notamment de l'équipement de cuisine et du matériel audiovisuel), à l'aménagement d'une passerelle et à la transformation d'un espace.

	2016				2015
	Bailleur	Concessionnaire	Fournisseur officiel	Total	Total
Solde au début de l'exercice	174 047 \$	1 913 143 \$	96 703 \$	2 183 893 \$	285 626 \$
Contributions	—	—	—	—	1 965 177
Virement aux résultats	(21 756)	(77 880)	(9 793)	(109 429)	(66 910)
Solde à la fin de l'exercice	152 291 \$	1 835 263 \$	86 910 \$	2 074 464 \$	2 183 893 \$

13. SUBVENTION SPÉCIALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

Le 9 avril 2012, le ministère du Tourisme a versé à la Société une subvention additionnelle de 2 400 000 \$ qui avait été autorisée par décret le 28 mars précédent pour la réalisation de la phase 1 du projet de zone d'accès public du centre-ville de Montréal. Le projet a été terminé au cours de l'exercice et le solde inutilisé de la subvention a été viré aux revenus.

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	618 642 \$	1 029 648 \$
Virement aux revenus		
Pour l'acquisition d'immobilisations	(94 061)	(362 298)
Pour les frais de fonctionnement	(51 759)	(48 708)
Pour la portion inutilisée	(472 822)	—
	(618 642)	(411 006)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	618 642 \$

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Mobilier et équipement	Aménage- ments	Équipement informatique	Logiciels	Total
COÛT							
1^{er} avril 2014	26 517 321 \$	347 984 127 \$	22 788 961 \$	6 931 210 \$	9 853 988 \$	3 495 668 \$	417 571 275 \$
Acquisitions	—	2 429 652	265 794	309 615	568 258	270 237	3 843 556
Cessions	—	—	(294 747)	(2 160)	(27 056)	(3 883)	(327 846)
Reclassements	—	1 379 387	—	(1 379 387)	—	—	—
31 mars 2015	26 517 321	351 793 166	22 760 008	5 859 278	10 395 190	3 762 022	421 086 985
Acquisitions	129 119	1 947 488	797 642	379 385	285 679	416 946	3 956 259
Cessions	—	(1 008 773)	(339 341)	—	(80 495)	—	(1 428 609)
Reclassements	—	—	—	—	—	—	—
31 mars 2016	26 646 440 \$	352 731 881 \$	23 218 309 \$	6 238 663 \$	10 600 374 \$	4 178 968 \$	423 614 635 \$
CUMUL DES AMORTISSEMENTS							
1^{er} avril 2014	— \$	154 039 755 \$	20 619 103 \$	2 237 295 \$	4 113 922 \$	2 608 179 \$	183 618 254 \$
Amortissement de l'exercice	—	8 966 869	521 378	554 800	538 848	169 505	10 751 400
Cessions	—	—	(284 796)	—	(4 259)	—	(289 055)
31 mars 2015	—	163 006 624	20 855 685	2 792 095	4 648 511	2 777 684	194 080 599
Amortissement de l'exercice	—	9 056 176	468 898	562 172	874 418	223 902	11 185 566
Cessions	—	(821 680)	(332 202)	—	(74 373)	—	(1 228 255)
31 mars 2016	— \$	171 241 120 \$	20 992 381 \$	3 354 267 \$	5 448 556 \$	3 001 586 \$	204 037 910 \$
VALEUR NETTE COMPTABLE							
31 mars 2015	26 517 321 \$	188 786 542 \$	1 904 323 \$	3 067 183 \$	5 746 679 \$	984 338 \$	227 006 386 \$
31 mars 2016	26 646 440 \$	181 490 761 \$	2 225 928 \$	2 884 396 \$	5 151 818 \$	1 177 382 \$	219 576 725 \$

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les projets en cours inclus au tableau précédent se rapportent à des logiciels et leur valeur s'élève à 280 425 \$ (2 067 942 \$ en 2015). Ils n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une entité apparentée, la Société québécoise des infrastructures, entité sous contrôle commun, en contrepartie

d'honoraires. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 \$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 \$. L'augmentation du budget comprenait notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Aucune réclamation ne subsiste au 31 mars 2016. Certains éléments du projet d'agrandissement restent à compléter au cours des prochains mois pour finaliser le dossier.

Les coûts cumulés sur ce projet au 31 mars 2016 se répartissent comme suit :

	2016	2015
Terrain	23 661 389 \$	23 532 270 \$
Bâtiments	243 417 188	243 417 188
Aménagements	215 304	215 304
Mobilier et équipement	7 147 647	7 147 647
	274 441 528 \$	274 312 409 \$

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société s'est engagée dans des contrats échéant à diverses dates jusqu'au 27 février 2019 pour des services d'assurances, d'aménagement de salle, de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats totalisent 6 210 269 \$ (2015 : 5 619 907 \$) et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2017	3 248 400 \$
2018	1 529 360
2019	1 432 509
	6 210 269 \$

De plus, la Société a une entente de collaboration et de partenariat avec Tourisme Montréal selon laquelle elle contribue financièrement à un programme visant à améliorer la position concurrentielle de Montréal sur les marchés internationaux et américains. En date du 31 mars 2016, la Société s'est engagée à verser des sommes qui totalisent 3 680 716 \$ (2015 : 1 330 091 \$) et s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2017	678 050 \$
2018	865 016
2019	593 098
2020	410 654
2021	456 528
2022 et suivants	677 370
	3 680 716 \$

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation pour le RREGOP a été modifié, passant de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré inchangé à 14,38 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour les années civiles 2015 et 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 938 992 \$ (2015 : 1 031 745 \$) et incluent le montant de compensation à verser au RRPE. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune

opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en limiter les impacts.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux débiteurs.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant qu'ils sont investis auprès d'institutions financières réputées.

PLACEMENTS

Les placements ont été comptabilisés au montant que la Société sera en mesure de récupérer. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée, compte tenu des conditions actuelles du marché et de l'information disponible aux 31 mars 2016 et 2015. Ainsi, le risque de crédit est réduit, une provision adéquate ayant été enregistrée pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

DÉBITEURS

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la diversité de leur provenance.

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**DÉBITEURS (SUITE)**

L'analyse de l'âge des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, se détaille comme suit au 31 mars :

	2016	2015
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 068 827 \$	930 481 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	254 354	142 116
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	67 631	37 556
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	285 978	188 879
	1 676 790	1 299 032
Provision pour créances douteuses	(175 394)	(125 725)
Autres débiteurs	135 346	359 371
	1 636 742 \$	1 532 678 \$

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La direction considère le type de clients, le secteur d'activité auquel ils appartiennent, l'historique de paiement et les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance afin de déterminer la provision.

Le tableau suivant présente les mouvements de l'exercice liés à la provision pour créances douteuses :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	125 725 \$	111 450 \$
Charge	65 866	28 074
Recouvrement et radiation de créances provisionnées	(16 197)	(13 799)
Solde à la fin de l'exercice	175 394 \$	125 725 \$

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou d'honorer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Société finance ses taxes municipales et scolaires et ses frais financiers ainsi que l'acquisition et l'amélioration de ses immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant des subventions et de ses activités d'exploitation. La Société satisfait ses

besoins en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêt et de capital relatifs aux passifs financiers de la Société.

2016						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Charges à payer et frais courus	4 602 981 \$	— \$	— \$	— \$	4 602 981 \$	4 602 981 \$
Intérêts courus à payer	1 550 024	—	—	—	1 550 024	1 550 024
Dettes	25 812 158	42 138 011	42 138 011	154 123 066	264 211 246	220 701 015
	31 965 163 \$	42 138 011 \$	42 138 011 \$	154 123 066 \$	270 364 251 \$	226 854 020 \$

2015						
	Échéance				Total des flux de trésorerie contractuels	Valeur comptable
	Moins d'un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus		
Charges à payer et frais courus	2 781 199 \$	— \$	— \$	— \$	2 781 199 \$	2 781 199 \$
Intérêts courus à payer	1 573 180	—	—	—	1 573 180	1 573 180
Dettes	34 305 135	29 039 120	40 197 812	131 219 912	234 761 979	233 645 996
	38 659 514 \$	29 039 120 \$	40 197 812 \$	131 219 912 \$	239 116 358 \$	238 000 375 \$

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements portent intérêt à taux variable. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 avaient été inférieurs ou supérieurs à 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les revenus d'intérêt pour la même période auraient été inférieurs ou supérieurs de 125 201 \$ (2015 : 99 124 \$) respectivement.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

AUTRE RISQUE DE PRIX

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La juste valeur des placements est sujette à des fluctuations en fonction des variations des taux d'intérêt du marché et le risque de l'autre prix auquel la Société est exposée correspond à l'exposition des placements détenus par la Société.

ANNEXE 1

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉAMBULE

La Société du Palais des congrès de Montréal est une organisation publique à vocation commerciale dont la mission consiste à solliciter et à accueillir divers événements sous forme de congrès, d'expositions, de galas, de conférences et de réunions, événements qui sont de nature à générer des retombées économiques et intellectuelles au Québec. De plus, la Société s'est donné une vision qui consiste à maintenir et à renforcer sa position de leader dans l'industrie des congrès et des réunions en offrant des services de qualité à sa clientèle.

Dans l'accomplissement de sa mission, la Société du Palais des congrès de Montréal, guidée par ses valeurs fondamentales que sont l'excellence, la confiance, le respect, le travail d'équipe et l'intégrité, entend être une source de fierté et de rayonnement pour la métropole et pour le Québec.

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouvernement du Québec.

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent, selon l'article 15 n° 4 de la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

Considérant que la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration;

Considérant que l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit:

1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ci-après, désignent:

a) « *Administrateur* »: un membre du Conseil, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein, au sein de la Société;

b) « *Code* »: désigne le Code d'éthique et de déontologie de la Société du Palais des congrès de Montréal;

c) « *Comité* »: le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil prévu par la loi sur la gouvernance des sociétés d'État;

d) « *Conflit d'intérêts* » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un Administrateur pourrait être porté à favoriser une personne (y compris lui-même et les personnes auxquelles il est lié) au détriment d'une autre. Toute situation susceptible de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition;

e) « *Conjoint* » : comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'un avec l'autre depuis plus d'un an;

f) « *Conseil* » : désigne le conseil d'administration de la Société;

g) « *Contrat* » : comprend un contrat projeté;

h) « *Contrôle* » ou « *Contrôlent* » : désigne la détention directe ou indirecte, par une personne, de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;

i) « *Entreprise* » : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;

j) « *Personnes liées* » : sont des personnes liées à un Administrateur, les personnes ayant un lien par :

- i. le sang;
- ii. le mariage;
- iii. l'union civile;
- iv. l'union de fait;
- v. l'adoption;

aux fins du présent Code, lui sont également liées :

- vi. l'enfant d'une personne visée aux paragraphes II à IV;
- vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
- viii. la personne à laquelle un Administrateur est associé ou la société de personnes dont il est associé;
- ix. la personne morale dont l'Administrateur détient directement ou indirectement 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droit de vote;
- x. la personne morale qui est contrôlée par l'Administrateur ou par une personne visée aux paragraphes I à IV et VI, ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;

toute personne qu'un Administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, de son statut, de son titre ou autre;

k) « *Information confidentielle* » : toute information ayant trait à la Société, aux tendances d'une industrie ou d'un secteur ou toute information de nature stratégique, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un Administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle la Société participe;

l) « *Loi* » : désigne la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal, (L.R.Q., c. S-14.01), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

m) « *Règlement* » : désigne le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a. 1);

n) « *Société* » : désigne la Société du Palais des congrès de Montréal.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 2.1 Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses Administrateurs.
- 2.2 Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des Administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
- 2.3 Le présent Code s'applique aux Administrateurs et au président-directeur général. Les Administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement. En cas de divergence entre la Loi, le Code et le Règlement, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
- 2.4 Le présent Code est établi conformément à la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État et au Règlement. Il reflète et, le cas échéant, complète les dispositions de ces derniers.
- 2.5 Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.
- 2.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
- 2.7 La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les Administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

3. PRINCIPES D'ÉTHIQUE

- 3.1 L'Administrateur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

- 3.2 L'Administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévues par la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État, le Règlement, lequel fait partie intégrante du présent Code, selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent Code.

Un membre doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- 3.3 L'Administrateur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.
- 3.4 Dans l'exercice de ses fonctions, l'Administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société.

Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixées par la Société. Il doit également se

tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.

- 3.5 L'Administrateur qui assume des obligations vis-à-vis d'autres entités peut parfois se trouver en situation de conflits d'intérêts. Dans le cas où le présent Code ne prévoit pas la situation, il doit déterminer si son comportement respecte ce à quoi la Société peut raisonnablement s'attendre du comportement d'un Administrateur dans ces circonstances. Il doit également déterminer si une personne raisonnablement bien informée conclurait que les intérêts qu'il détient dans l'autre entité risquent d'influencer ses décisions et de nuire à son objectivité et à son impartialité dans l'exercice de ses fonctions à la Société.
- 3.6 Dans un délai raisonnable après son entrée en fonction, un Administrateur doit organiser ses affaires personnelles de manière à ce qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions, et à éviter les intérêts incompatibles ou les conflits d'intérêts entre ses intérêts personnels et les obligations de ses fonctions. Il doit prendre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions du présent Code.
- 3.7 L'Administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- 3.8 L'Administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
- 3.9 L'Administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

4. RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1 Un membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.2 Un membre doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer au président du Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

- 4.3 Un membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Cette déclaration doit être faite dans les 30 jours suivant sa nomination de même que le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction.

4.4 Un membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.5 Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.6 Un membre n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, conformément à l'article 11.1 de la Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal.

4.7 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à la Société.

4.8 Un membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une Information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec laquelle la Société avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de son mandat, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

4.9 L'Administrateur est tenu à la discrétion quant à toute Information confidentielle dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue. En outre, les délibérations du Conseil, les positions défendues

par ses membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels.

4.10 L'Administrateur se doit de respecter les restrictions et d'appliquer les mesures de protection en regard de l'Information confidentielle.

- Il ne doit communiquer de l'Information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître;

- S'il utilise un système de courrier électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas acheminer à quiconque l'Information confidentielle qu'il reçoit de la Société par ce système;

- Il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de:

- ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;

- prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents;

- éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des Informations confidentielles;

- identifier, sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'Information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;

- se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'Administrateur.

- 4.11 Les informations fournies par un membre en application du présent Code sont confidentielles.
- 4.12 Le vote d'un Administrateur donné en contravention des dispositions du présent Code, ou alors que l'Administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 4.3, ne peut être déterminant.

5. MISE EN ŒUVRE DU CODE

- 5.1 Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'Administrateur. Il s'engage à en prendre connaissance et à le respecter, de même que toute directive ou instruction particulière qui pourrait être fournie quant à son application. Il doit de plus confirmer annuellement son adhésion au Code.

En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'Administrateur de consulter le Comité.

- 5.2 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.
- 5.3 Le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent Code à l'égard du président du Conseil et des autres Administrateurs nommés par le gouvernement.
- 5.4 Le Comité peut, aux conditions qu'il détermine, dispenser un Administrateur d'une ou de plusieurs dispositions du présent Code, s'il est d'avis que cette dispense ne porte pas atteinte à l'objet du présent Code décrit à l'article 2.1, et que les dispositions de la Loi et du Règlement sont respectées.

- 5.5 Le Comité peut donner des avis aux Administrateurs sur l'interprétation des dispositions du présent Code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

- 5.6 Le Comité doit :

- a) réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation ;
- b) engager et encadrer le processus d'élaboration et d'évaluation du code d'éthique et de déontologie ;
- c) assurer la formation et l'information des Administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;
- d) donner son avis et fournir son soutien au Conseil et à tout Administrateur confronté à une situation problématique ;
- e) traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
- f) faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations, sur toute irrégularité au présent Code.

6. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 6.1 Un membre à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, par le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

L'autorité compétente fait part à l'Administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

L'Administrateur peut, dans les 7 jours qui suivent la communication de ces manquements, fournir ses commentaires au Comité. Il peut également demander d'être entendu par le Comité à ce sujet.

- 6.2 Les sanctions qui peuvent être imposées à un membre sont la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 6.3 Sur conclusion que l'Administrateur a contrevenu à la Loi, au Règlement ou au présent Code, le secrétaire général du Conseil exécutif lui impose l'une ou l'autre des sanctions susmentionnées.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un membre, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement.

- 6.4 L'Administrateur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent Code.

Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 30 octobre 2008.

ANNEXE 2

CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL, MODIFIÉ EN DÉCEMBRE 2015

INTRODUCTION

Les employés de la Société du Palais des congrès de Montréal (ci-après la Société) répondent aux lois et règlements qui prévalent dans la Fonction publique québécoise. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont amenés à gérer des deniers publics, à transmettre et à promouvoir une image positive et agréable de Montréal et du Québec, à négocier avec de nombreux partenaires œuvrant dans diverses industries du secteur touristique et à répondre aux besoins et exigences d'une clientèle émanant des domaines financier, industriel, scientifique, touristique, culturel ou humanitaire. La réputation d'excellence du Palais des congrès dépend donc de l'engagement de son personnel à adopter un comportement témoignant d'une éthique élevée dans l'ensemble de ses activités professionnelles.

Le présent code d'éthique contient des règles de conduite visant à un double objectif : non seulement elles contribuent à l'atteinte des buts de l'entreprise, mais elles se veulent aussi un outil favorisant l'épanouissement professionnel des employés de la Société. Celle-ci réitère son engagement en vue de créer un milieu de travail où prévaut le respect d'autrui. Il s'en dégage ainsi un accord mutuel entre la Société et ses employés dont chacun tire parti. Conséquemment, tout membre du personnel a la responsabilité de saisir la portée et de voir à l'application du présent code.

Toutefois, il serait illusoire de prétendre être en mesure de prévoir toutes les situations qui pourraient se présenter et d'établir les directives à suivre dans tous les cas. Il existe des politiques et des pratiques en vigueur au Palais de même que des normes de

conduite qui relèvent du sens commun et de la conduite publique. En cas de doute, chacun a la possibilité mais aussi le devoir de s'y référer. Par ailleurs, si l'ambiguïté persiste, l'employé doit consulter son supérieur hiérarchique ou la Direction des ressources humaines.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

ENGAGEMENT

Le personnel constitue l'actif le plus précieux de la Société. C'est grâce à la contribution de chacun de ses employés qu'au fil des ans, elle parvient à atteindre ses objectifs organisationnels. À cet égard, la Société, en tant qu'employeur, est d'autant plus concernée par la promotion et le maintien d'un environnement de travail sain favorisant l'épanouissement professionnel de tous ses employés.

Dans cette optique, plusieurs engagements ont été pris à l'égard des employés :

- De prime abord, la Société s'engage à respecter les droits et libertés de la personne, à n'exercer aucune forme de discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe; en cas de grossesse; selon l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi; fondée sur la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.
- Également, la Société s'engage à protéger la dignité, l'honneur et la réputation de ses employés. Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante.

Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle, ou autre.

- Par ailleurs, la Société s'engage à se conformer aux lois et règlements concernant la divulgation des renseignements personnels, et à respecter la vie privée des membres de son personnel. À cet égard, elle veillera à préserver la confidentialité des dossiers de ses employés.
- De plus, la Société veillera à adopter et promouvoir les normes de santé et sécurité les plus strictes et à respecter la législation en la matière.
- Enfin, la Société s'engage à encourager le perfectionnement et la formation de son personnel afin de pourvoir à ses besoins actuels et futurs.

RESPONSABILITÉS

- Tous les membres du personnel de la Société doivent prendre connaissance des engagements mentionnés précédemment et s'assurer de bien comprendre leur portée. Par ailleurs, ils doivent contribuer à leur respect et participer à leur application. Ceci fait appel à la volonté de chaque employé de concourir au développement et au maintien d'un climat de travail favorable non seulement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, mais également à l'épanouissement collectif et individuel.
- Les employés de la Société doivent être disponibles et assidus. C'est-à-dire qu'ils doivent être en mesure d'assumer adéquatement leurs responsabilités pour toute la durée de leur horaire de travail et ne peuvent, à cet effet, accepter un deuxième emploi si cela implique des incidences sur leur assiduité ou leur rendement.
- Dans aucun cas le harcèlement ne sera toléré sur les lieux de travail. On entend par harcèlement une conduite se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes répétés de nature vexatoire ou méprisante. Il peut s'agir de harcèlement de nature sexuelle, ou autre.
- Les employés de la Société doivent s'acquitter de leurs mandats avec compétence, en faisant preuve d'un professionnalisme soutenu et en dispensant le service demandé de façon appropriée, suffisante et

satisfaisante, tant pour les clientèles internes qu'externes. Dans ce dessein, il est essentiel qu'ils utilisent d'une façon éclairée et profitable les ressources humaines, matérielles et financières de la Société, qu'ils profitent des connaissances disponibles pour réaliser leurs mandats et qu'ils accomplissent leurs fonctions avec une volonté constante de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la Société.

RELATIONS AVEC LES TIERS

Afin d'optimiser sa contribution au développement touristique de la région de Montréal et du Québec, il est primordial que la Société ait une réputation irréprochable. Il va sans dire que les relations qu'elle entretient avec sa clientèle, ses fournisseurs, partenaires et concurrents ont une très grande incidence sur la renommée et, éventuellement, le succès de la Société. Conséquemment, celle-ci s'est dotée des normes déontologiques les plus rigoureuses en ce qui concerne ses relations externes.

RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

L'ensemble du personnel doit s'assurer d'offrir un service à la clientèle courtois et efficace. De même, il doit être en mesure de fournir un service qui se distingue par la qualité et la précision de l'information octroyée. Ceci sous-entend que les employés font tout ce qui est en leur pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse fiable à toute demande d'information non confidentielle et pour laquelle cette clientèle est en droit d'obtenir une réponse. Par ailleurs, les employés doivent exprimer une volonté et une motivation visant l'amélioration continue du service. Enfin, chaque employé doit s'empressement de traiter les dossiers qui lui sont confiés avec promptitude, surtout si ceux-ci concernent directement la clientèle.

RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS, PARTENAIRES ET CONCURRENTS

CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ensemble du personnel doit s'abstenir de prendre part à toute activité qui pourrait biaiser son jugement ou son objectivité dans le cadre de ses fonctions habituelles à la Société. Les employés doivent s'assurer de faire preuve d'une objectivité irréprochable, c'est-à-dire d'être en mesure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour la Société, sans tenir compte de leurs prédispositions personnelles, par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Étant souvent appelés à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels les restaurants et les hôtels, les employés doivent rester objectifs en tentant de favoriser de façon égale, auprès de la clientèle du Palais des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

Ils doivent également éviter les situations où leur intérêt personnel l'emporte ou risque de l'emporter sur l'intérêt de l'entreprise. Il peut s'agir, entre autres, d'une situation où eux-mêmes ou un membre de leur famille ont une participation financière importante, détiennent des parts, occupent un poste d'autorité, font partie du conseil d'administration, etc., auprès d'une entreprise qui traite, qui cherche à traiter ou qui est en concurrence avec la Société. Afin de protéger la crédibilité de l'organisation, tout employé doit signaler à ses supérieurs toute situation présentant pour lui un conflit d'intérêts réel ou apparent (les situations où un observateur serait raisonnablement en mesure de supposer un conflit d'intérêts potentiel) afin que soient déterminées les mesures à prendre à cet égard.

CADEAUX, DIVERTISSEMENTS, SOMMES D'ARGENT

Les employés doivent éviter toute forme de corruption ou de tentative de corruption. En conséquence, ils refusent toute somme d'argent ou bénéfice autre que le salaire versé par leur employeur pour l'exercice de leurs fonctions et qui pourrait influencer leurs décisions professionnelles. Par ailleurs, aucun membre de la Société ne doit tenter de corrompre une personne ou organisation avec laquelle il traite. Le choix d'un fournisseur doit être effectué uniquement sur la base du service offert, de la qualité, du prix et de son avantage comparatif.

Toutefois, il n'est pas interdit d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou divertissements, d'une valeur minimale, appropriés dans les circonstances et non concomitants à une négociation, si aucune obligation ne découle ou ne semble découler de ce geste.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le président-directeur général est le représentant officiel de la Société auprès des médias. En son absence ou en cas d'incapacité d'agir, c'est le vice-président aux finances et à l'administration qui agit comme porte-parole officiel. Sont également porte-parole les employés désignés de la Direction du marketing et des communications pour répondre aux questions et aux demandes des médias. Au besoin, et pour des fins particulières, le président-directeur général peut désigner un employé pour agir comme porte-parole. Il est interdit à tout employé non autorisé d'agir comme porte-parole de la Société et de communiquer avec les médias.

De ce fait, tout employé qui reçoit une demande d'information ou de commentaire de la part d'un média doit automatiquement se référer à la Direction du marketing et des communications. De plus, tout employé doit s'assurer de ne pas compromettre la Société de quelque façon que ce soit, par exemple en utilisant son papier à en-tête pour émettre une opinion personnelle.

PROTECTION DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ

BIENS MATÉRIELS

Les employés doivent s'assurer de protéger les biens qui sont mis à leur disposition par la Société dans le cadre de leurs fonctions. De ce fait, ils doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que ces biens ne sont pas altérés, volés, sabotés ou utilisés à des fins pour lesquelles ils n'ont pas été conçus.

Tous les biens fournis par la Société doivent être utilisés seulement pour servir son intérêt. Par ailleurs, il est interdit de les emprunter, de les prêter ou de les détruire sans une autorisation explicite en ce sens.

BIENS INTELLECTUELS

Les biens intellectuels de la Société tels que les droits d'auteur et les marques de commerce doivent être protégés par les employés. Étant donné que la Société peut être amenée à utiliser la propriété intellectuelle (logiciels, documents) appartenant à d'autres compagnies, il est primordial que les employés respectent la licence qui régit une telle utilisation.

INFORMATION CONFIDENTIELLE

Tout employé est tenu de protéger l'intégrité des faits ou les renseignements dont il prend connaissance dans l'exercice de ses fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel. On entend par confidentiel un renseignement de nature industrielle, financière, commerciale, scientifique ou technique, qui appartient à la Société et dont la divulgation aurait pour effet d'entraver la négociation d'un contrat, de causer des pertes à la Société ou de procurer un avantage appréciable à un tiers. Également, tous sont tenus de respecter la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier. Ces informations ne doivent donc pas être divulguées, intentionnellement ou par inadvertance, à quiconque n'est pas autorisé à l'obtenir (l'information ne doit être transmise que si elle est essentielle aux fins du travail). De plus, les employés doivent refuser, pour eux-mêmes et pour toute autre personne, d'accorder,

de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage indu en échange d'une information disponible dans le cadre de leur travail.

Lorsqu'une information semble potentiellement confidentielle, il est de la responsabilité de tout membre du personnel d'obtenir confirmation de son caractère privé ou public avant de prendre la décision de la divulguer. Pour ce faire, il doit se référer à son supérieur ou à la Direction des ressources humaines.

Avec le perfectionnement des télécommunications, les employés se doivent de protéger les informations de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies telles qu'Internet et le courrier électronique.

Enfin, lorsqu'un employé quitte la Société du Palais des congrès de Montréal, il se doit de préserver la confidentialité de l'information dont il a pu prendre connaissance dans le cadre de ses fonctions.

CONFORMITÉ ET APPLICATION

Tout manquement au code d'éthique de la Société peut entraîner le recours à des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Tout employé doit se référer à une instance supérieure lorsqu'il ressent quelque doute quant à la conformité d'un acte qu'il s'apprête à poser. Cette approche fait ainsi appel au jugement et au sens des responsabilités de chacun dans l'exercice quotidien de ses fonctions.

Rappelons également que l'employé membre d'une corporation professionnelle visée par le Code des professions du Québec est tenu, outre le présent code d'éthique, de respecter le code de déontologie de sa profession.

PROCÉDURE DE DIVULGATION

Si un membre du personnel a connaissance ou soupçonne que des actes dérogatoires au présent code d'éthique ont été commis, il doit immédiatement le signaler. Le signalement se fera par l'envoi d'un formulaire de divulgation anonyme transmis par intranet ou par la poste à l'attention du président du comité de gouvernance et d'éthique.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes reçues seront ensuite examinées par le comité de gouvernance et d'éthique qui, le cas échéant, fera enquête, déterminera les actions à entreprendre et assurera le suivi du traitement des plaintes.

REDDITION DE COMPTES

Le rapport annuel de la Société rendra compte des plaintes reçues au cours de l'année ainsi que des actions qui ont été entreprises pour régler les problématiques liées à l'éthique.

INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

FAITS SAILLANTS 2015-2016

- 2 Faits saillants 2015-2016
- 3 Répartition des espaces occupés – 1^{er} trimestre
- 3 Répartition des espaces occupés – 2^e trimestre
- 4 Répartition des espaces occupés – 3^e trimestre
- 4 Répartition des espaces occupés – 4^e trimestre

LA GOUVERNANCE

- 17 La présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités
- 18 Résultats des mesures d'étalonnage de la Société au 31 mars 2015
- 20 Les cinq plus hauts salariés et membres de la direction

LES RESSOURCES HUMAINES

- 23 Embauche totale au cours de la période 2015-2016
- 23 Nombre d'employés réguliers en poste au 31 mars 2016
- 24 Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées
 - Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2015-2016
 - Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
- 25 — Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois à la fin mars 2016
- 25 Femmes
 - Taux d'embauche des femmes en 2015-2016 par statut d'emploi
- 26 — Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2016
- 26 Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi
 - Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)
 - Autres mesures ou actions
- 27 L'effectif
 - L'effectif en poste au 31 mars 2016
 - L'effectif utilisé au 31 mars 2016
 - Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier
 - Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite
- 28 Formation
 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité
 - Évolution des dépenses en formation
 - Jours de formation selon les catégories d'emploi

SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016

- 30 Suivi du plan stratégique 2013-2016

LA REVUE DE L'ANNÉE

- 49 Événements tenus en 2015-2016
- 49 Ententes conclues en 2015-2016

Performance globale

- 51 Total des revenus autonomes de 2011-2012 à 2015-2016
- 52 Total des revenus autonomes au pi² de 2011-2012 à 2015-2016
- 52 Total d'événements de 2011-2012 à 2015-2016
- 53 Répartition des revenus autonomes par marché en 2015-2016
- 53 Répartition des événements par marché en 2015-2016
- 53 Total du nombre de participants de 2011-2012 à 2015-2016
- 54 Répartition du nombre total de participants par marché en 2015-2016
- 54 Retombées économiques totales de 2011-2012 à 2015-2016
- 54 Nombre total de nuitées de 2011-2012 à 2015-2016

Marché des congrès

- 56 Revenus autonomes de 2011-2012 à 2015-2016
- 56 Revenus autonomes au pi² de 2011-2012 à 2015-2016
- 57 Nombre total d'événements de 2011-2012 à 2015-2016
- 57 Nombre total de participants de 2011-2012 à 2015-2016
- 58 Retombées économiques de 2011-2012 à 2015-2016
- 58 Nombre total de nuitées de 2011-2012 à 2015-2016

Marché des expositions

- 60 Revenus autonomes de 2011-2012 à 2015-2016
- 60 Revenus autonomes au pi² de 2011-2012 à 2015-2016
- 60 Nombre total d'événements de 2011-2012 à 2015-2016
- 61 Nombre total de participants de 2011-2012 à 2015-2016
- 61 Retombées économiques de 2011-2012 à 2015-2016

Marché des conférences, des réunions et des galas

- 62 Revenus autonomes de 2011-2012 à 2015-2016
- 63 Revenus autonomes au pi² de 2011-2012 à 2015-2016
- 63 Nombre total d'événements de 2011-2012 à 2015-2016

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 68 Reddition de comptes en matière de développement durable

AUTRES EXIGENCES LÉGALES

- 78 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
 - Comité permanent et mandataire
 - Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle
 - Implantation de la politique linguistique institutionnelle adoptée après mars 2011
- 80 Reddition de comptes sur la tarification
- 81 Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2015-2016
- 82 Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
- 82 Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles et des ressources qui y sont affectées
- 83 Contrats de services
 - Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016
- 84 Gestion et contrôle des effectifs
 - Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

LES ÉTATS FINANCIERS

- 89 État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2016
- 90 État de la situation financière au 31 mars 2016
- 91 État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2016
- 92 État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2016

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

1001, place Jean-Paul-Riopelle

Administration

159, rue Saint-Antoine Ouest, 9^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1H2 Canada

Tél. : 514 871-8122

Tél. sans frais : 1 800 268-8122

Télec. : 514 871-3188

info@congresmtl.com
congresmtl.com

Rapport annuel 2015-2016

Dépôt légal, 3^e trimestre 2016

Bibliothèque nationale du Québec

978-2-550-75969-0

Direction du marketing et des communications

Rédaction, révision et design : Samarkand

Photos : Palais des congrès de Montréal, Olivier Samson Arcand / OSA (p.10), Marc Cramer (p.77)

Imprimé au Canada



Sources Mixtes
Groupe de produits issus de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés.

Cert no. XXX-XXX-000
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council